



AR5 Diagnostics

SDC immeuble sis 19 rue Lamartine
19 rue Lamartine
75009 PARIS 09

Saint-Mandé, le 06/11/2023

Nos Références : 23/IMO/0179

Objet : Envoi des résultats des diagnostics immobiliers

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le(s) rapport(s) établis suite à la réalisation d'une prestation sur le bien désigné ci-dessous :

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ...Paris Adresse :19 rue Lamartine Commune :75009 PARIS 09</p> <p>Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage 3; Porte Gauche, Lot numéro Non communiqué</p>	<p>Désignation du client : Nom et prénom :...SDC immeuble sis 19 rue Lamartine Adresse :19 rue Lamartine 75009 PARIS 09</p>

Objet de la mission :		
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input type="checkbox"/> B Métrage (Loi Carrez)	<input type="checkbox"/> B Etat des Installations électriques
<input type="checkbox"/> B Constat amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (DTG)
<input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives	<input type="checkbox"/> I Exposition au plomb (CREP)	<input type="checkbox"/> B Diagnostic énergétique
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP)	<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Diag Assainissement	<input type="checkbox"/> Ascenseur
<input type="checkbox"/> B Etat relatif à la présence de termites	<input type="checkbox"/> S Sécurité piscines	<input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier)
<input type="checkbox"/> Etat parasitaire	<input type="checkbox"/> Etat des Installations gaz	<input type="checkbox"/> O Radon
<input type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions	<input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Etat des lieux	<input type="checkbox"/> Sécurité Incendie	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Infiltrométrie	<input type="checkbox"/> Plomb APTVX	<input type="checkbox"/> P Performance numérique
<input type="checkbox"/> Amiante Examen Visuel APTVX	<input type="checkbox"/> D Développement interne	<input type="checkbox"/> Déchets
<input type="checkbox"/> Amiante contrôle périodique	<input type="checkbox"/> Home Inspection	<input type="checkbox"/> Climatisation
<input type="checkbox"/> Amiante Empoussièrement	<input type="checkbox"/> Tantième de copropriété	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique gaz
<input type="checkbox"/> Hôtel H	<input type="checkbox"/> Risques Professionnels	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique élec
<input type="checkbox"/> Hôtel RT	<input type="checkbox"/> Contrôle levage	<input type="checkbox"/> RT 2012 Avant travaux
<input type="checkbox"/> Hôtel C	<input type="checkbox"/> Logement décent	<input type="checkbox"/> RT 2012 Après travaux

Si les numéros de lot des biens n'ont pas été indiqués faute de présentation du titre de propriété, veuillez les préciser. (Désignation du bâtiment). Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

En vous remerciant pour votre confiance, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Attuil

VENNCH



AR5 Diagnostics

Résumé de l'expertise n° 23/IMO/0179

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

WENCH

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **19 rue Lamartine**

Commune : **75009 PARIS 09**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Etage 3; Porte Gauche, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

	Prestations	Conclusion	
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.	
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.	
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.	
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).	
	DPE	403 13 g kWh/m ² /an kgCO ₂ /m ² /an	Estimation des coûts annuels : entre 1 150 € et 1 580 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2375E3764389E
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 46,11 m ² Surface au sol totale : 46,11 m ²	



AR5 Diagnostics

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 23/IMO/0179
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 24/10/2023

Adresse du bien immobilier Localisation du ou des bâtiments : Département : ...Paris Adresse : 19 rue Lamartine Commune : 75009 PARIS 09 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage 3; Porte Gauche, Lot numéro Non communiqué	Donneur d'ordre / Propriétaire : Donneur d'ordre : SDC immeuble sis 19 rue Lamartine 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09 Propriétaire : SDC immeuble sis 19 rue Lamartine 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09
--	--

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N. B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	Attuïl
N° de certificat de certification	C2021-SE06-038 le 15/09/2022
Nom de l'organisme de certification	WE.CERT
Organisme d'assurance professionnelle	Allianz
N° de contrat d'assurance	
Date de validité :	

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	NITON XLp 300 / 74208
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	
Activité à cette date et durée de vie de la source	1480 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	60	8	51	1	0	0
%	100	13 %	85 %	2 %	0 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Attuil le 24/10/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

VENCH

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	4
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	4
2.1 <i>L'appareil à fluorescence X</i>	4
2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i>	5
2.3 <i>Le bien objet de la mission</i>	5
3. Méthodologie employée	5
3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i>	5
3.2 <i>Stratégie de mesurage</i>	6
3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i>	6
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	7
6. Conclusion	9
6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i>	9
6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i>	9
6.3 <i>Commentaires</i>	10
6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i>	10
6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i>	10
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	11
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	11
8.1 <i>Textes de référence</i>	11
8.2 <i>Ressources documentaires</i>	12
9. Annexes	12
9.1 <i>Notice d'Information</i>	12
9.2 <i>Illustrations</i>	13
9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i>	13

Nombre de pages de rapport : 14

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 3

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L. 1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	NITON XLp 300	
N° de série de l'appareil	74208	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source		Activité à cette date et durée de vie : 1480 MBq
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N°1232098372	Nom du titulaire/signataire : Attuil Ruben
	Date d'autorisation/de déclaration	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Attuil Ruben	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Attuil Ruben	

Étalon : FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	24/10/2023	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	105	24/10/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	19 rue Lamartine 75009 PARIS 09
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (partie privative d'immeuble) Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Etage 3; Porte Gauche Lot numéro Non communiqué,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	SDC immeuble sis 19 rue Lamartine 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	24/10/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

**3ème étage - Entrée,
3ème étage - Séjour,
3ème étage - Salle à manger,**

**3ème étage - Cuisine,
3ème étage - Salle d'eau+Wc,
3ème étage - Chambre 1,
3ème étage - Chambre 2**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1

Etat d'usage	2
Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
3ème étage - Entrée	8	-	8 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Séjour	10	-	9 (90 %)	1 (10 %)	-	-
3ème étage - Salle à manger	8	-	8 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Cuisine	8	4 (50 %)	4 (50 %)	-	-	-
3ème étage - Salle d'eau+Wc	8	4 (50 %)	4 (50 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 1	9	-	9 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Chambre 2.	9	-	9 (100 %)	-	-	-
TOTAL	60	8 (13 %)	51 (85 %)	1 (2 %)	-	-

3ème étage - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
3					partie haute (> 1m)	0			
4	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
5					partie haute (> 1m)	0			
6	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
7					partie haute (> 1m)	0			
8	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
9					partie haute (> 1m)	0			
10		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
11					mesure 2	0			
12		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0		0	
13					mesure 2	0			
14		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
15					partie haute (> 1m)	0			
16		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
17					partie haute (> 1m)	0			

3ème étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
18	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
19					partie haute (> 1m)	0			
20	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
21					partie haute (> 1m)	0			
22	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
23					partie basse (< 1m)	0			
24	C	Embrasure fenetre	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	11	Non dégradé	1	
25	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
26					partie haute (> 1m)	0			
27		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
28					mesure 2	0			
29		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0		0	
30					mesure 2	0			
31		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
32					partie haute (> 1m)	0			
33		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
34					partie haute (> 1m)	0			
35		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0		0	
36					mesure 2	0			

3ème étage - Salle à manger

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
37	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
38					partie haute (> 1m)	0			
39	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
40					partie haute (> 1m)	0			
41	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
42					partie haute (> 1m)	0			
43	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
44					partie haute (> 1m)	0			
45		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
46					mesure 2	0			
47		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0		0	
48					mesure 2	0			
49		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
50					partie haute (> 1m)	0			
51		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
52					partie haute (> 1m)	0			

3ème étage - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
53		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
54					mesure 2	0			
55		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0		0	
56					mesure 2	0			
57		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
58					partie haute (> 1m)	0			
59		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
60					partie haute (> 1m)	0			

3ème étage - Salle d'eau+Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	-	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
61		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
62					mesure 2	0			
63		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0		0	
64					mesure 2	0			
65		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
66					partie haute (> 1m)	0			
67		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
68					partie haute (> 1m)	0			

3ème étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
69	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
70					partie haute (> 1m)	0			
71	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
72					partie haute (> 1m)	0			
73	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
74					partie haute (> 1m)	0			
75	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
76					partie haute (> 1m)	0			
77		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
78					mesure 2	0			
79		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0		0	
80					mesure 2	0			
81		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
82					partie haute (> 1m)	0			
83		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
84					partie haute (> 1m)	0			
85		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0		0	
86					mesure 2	0			

3ème étage - Chambre 2

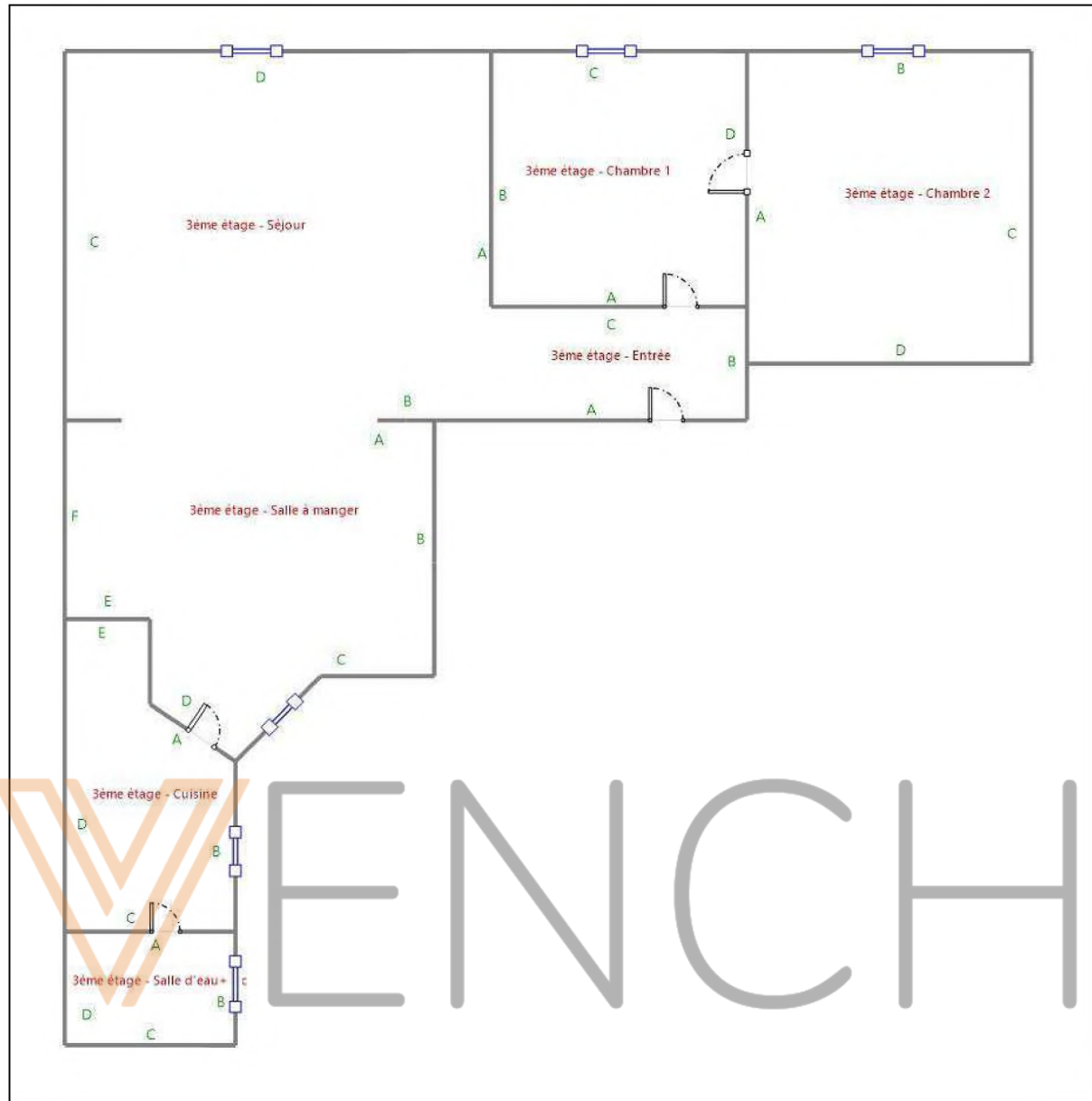
Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
87	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
88					partie haute (> 1m)	0			
89	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
90					partie haute (> 1m)	0			
91	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
92					partie haute (> 1m)	0			
93	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
94					partie haute (> 1m)	0			
95		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
96					mesure 2	0			
97		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0		0	
98					mesure 2	0			
99		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
100					partie haute (> 1m)	0			
101		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
102					partie haute (> 1m)	0			
103		Garde-corps	Métal	Peinture	mesure 1	0		0	
104					mesure 2	0			

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage



6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	60	8	51	1	0	0
%	100	13 %	85 %	2 %	0 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de

poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :
Néant

Validité du constat :
Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 23/10/2024).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R. 1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT -16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **PARIS 09**, le **24/10/2023**Par : **Attuil**

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12: du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L. 1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique ;

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;

- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51. à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ; prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



Numéro d'accréditation
4 0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01 »

Décerné à : **ATTUIL Ruben**

Sous le numéro : **C2021-SE06-038**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits desurveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN Responsable de certification



WE-CERT "Qualit compétences - 16 rue de Villars, 57100 THIONVILLE
Tel : 03 72 52 02 45 mail : admin@a.qualit.competences.coc;
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021



ARS Diagnostics

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 23/IMO/0179
Date du repérage : 24/10/2023

Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
-----------------------	--

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue 19 rue Lamartine Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Etage 3; Porte Gauche, Lot numéro Non communiqué Code postal, ville 75009 PARIS 09
Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Type de logement : Appartement
Fonction principale du bâtiment : Habitation (partie privative d'immeuble)
Date de construction : < 1949

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... SDC immeuble sis 19 rue Lamartine Adresse : 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09
Le commanditaire	Nom et prénom : ... SDC immeuble sis 19 rue Lamartine Adresse : 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Attuil	Opérateur de repérage	WE.CERT 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE	Obtention : 15/09/2022 Échéance : 01/08/2028 N° de certification : C2021-SE06-038
Raison sociale de l'entreprise : ARS Diagnostics (Numéro SIRET : 89297242300016) Adresse : 4 rue Allard, 94160 Saint-Mandé Désignation de la compagnie d'assurance : Allianz Numéro de police et date de validité : -				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 06/11/2023, remis au propriétaire le 06/11/2023

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 14 pages, la conclusion est située en page 2.

VENNCH

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Identification des matériaux repérés de la liste A
 - 5.2 Identification des matériaux repérés de la liste B
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. - Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante : avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
 Adresse :
 Numéro de l'accréditation Cofrac :

3. - La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. »

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code de la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant		

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joints (tresses)
Vide-ordures	Joints (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardeaux bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

**3ème étage - Entrée,
3ème étage - Séjour,
3ème étage - Salle à manger,**

**3ème étage - Cuisine,
3ème étage - Salle d'eau+Wc,
3ème étage - Chambre 1,
3ème étage - Chambre 2**

Localisation	Description
3ème étage - Séjour	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Porte : Bois et Peinture Garde-corps : Métal et Peinture
3ème étage - Chambre 1	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Porte : Bois et Peinture Garde-corps : Métal et Peinture
3ème étage - Chambre 2	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Porte : Bois et Peinture Garde-corps : Métal et Peinture
3ème étage - Entrée	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Porte : Bois et Peinture
3ème étage - Salle à manger	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Porte : Bois et Peinture
3ème étage - Cuisine	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Carrelage Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Porte : Bois et Peinture
3ème étage - Salle d'eau+Wc	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Carrelage Plafond : plâtre et peinture Plinthes : bois et peinture Porte : Bois et Peinture

4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 06/11/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 24/10/2023

Heure d'arrivée : 14 h 07

Durée du repérage :

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. - Résultats détaillés du repérage

5.1 Identification des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion	Justification	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-				

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.2 Identification des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion	Justification	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-				

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

6. - Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT
16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)*

Fait à PARIS 09, le 24/10/2023

Par : Attuil

Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 23/IMO/0179

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

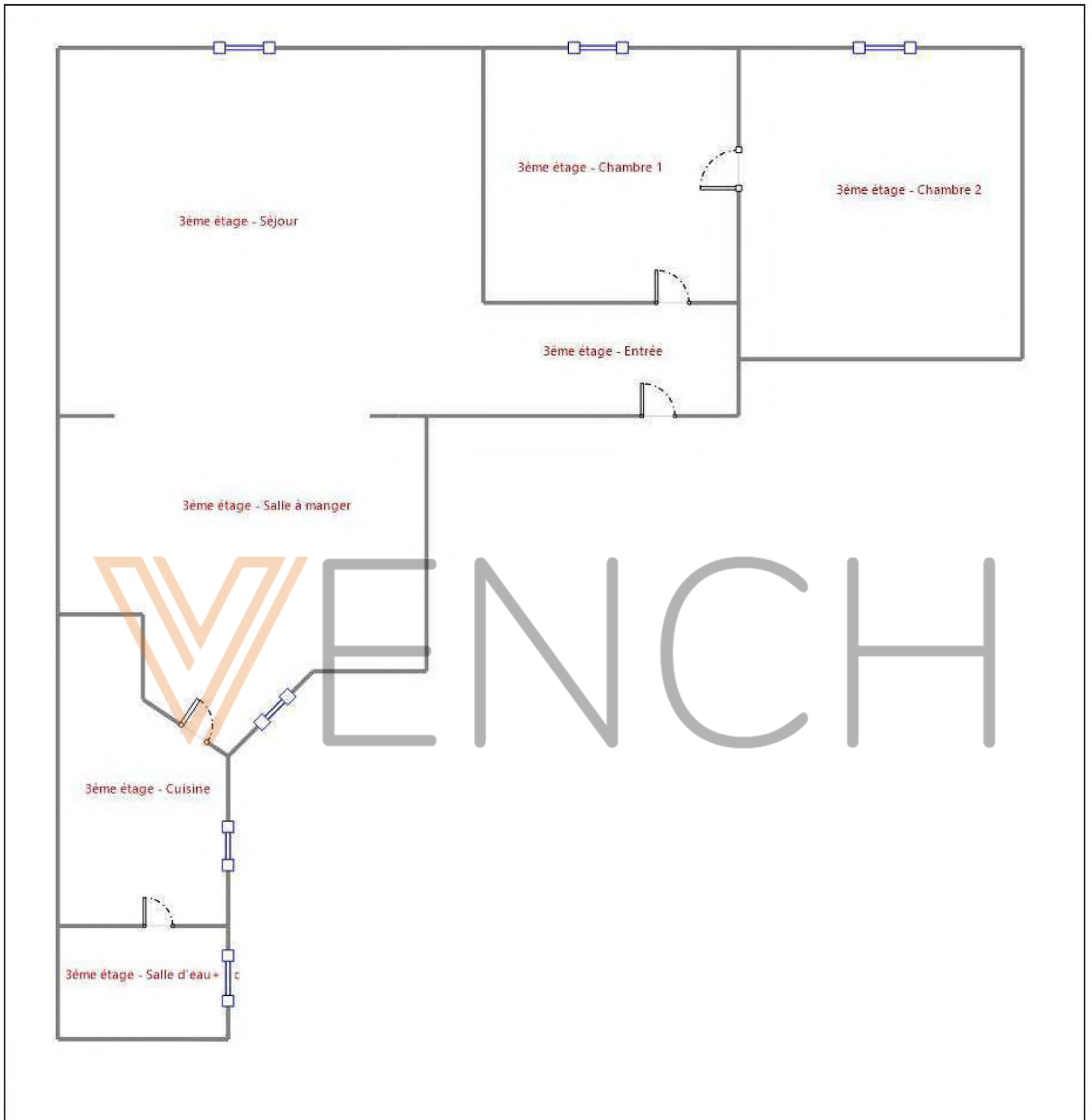
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire : SDC immeuble sis 19 rue Lamartine Adresse du bien : 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres, ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R. 1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents

Condorcet

YOU TRUST:WE CARE

Allianz @

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan - 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société ARS DIAGNOSTICS
121 BOULEVARD DIDEROT
75012 PARIS 12EME ARRONDISSEMENT
Siret n-892 072 423 0001 6

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD. 1 cours Michelet, CS 30051. 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N % 8651 7808 / 8081 0057.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Diagnostic amiante avant-vente et avant location
Dossier technique amiante (DTA)
Diagnostic amiante dans les parties privatives (DAPP)
Diagnostic Exposition au plomb (CREP)
Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DH IP P)
Diagnostic dans le cadre du classement en meuble
Diagnostic de l'état des installations de gaz uniquement dans le cadre du DDT
Diagnostic termites
Diagnostic de performance énergétique (DPE)
Diagnostic Etat des risques et pollutions (ERP)
Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic état de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Diagnostic amiante avant travaux/démolition sans préconisation de travaux NF XAS-020 (articles R4412-140 à R4412-142 du Code du travail- article R1334-27 CSP - arrêté du 26 juin 2013)
Diagnostic plomb après travaux
Diagnostic recherche de plomb avant travaux/démolition (art H1334-12 et H1334-8 du CSP - Article R4412 du Code du travail)
Diagnostic Etat parasitaire (mé mures, vrillettes, lyctus, champignons;

**La garantie du contrat porte exclusivement :
Sur tes diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus.
Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : du 01/10/2023 au 30/09/2024.

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128 01 2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810957), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 marseille
conter@caninetconcnmet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Fécamolon contactocabinetcondorcet.com 2 rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € RCS Marseille 494 253 982 Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr Sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudential et Résolution 4 Pi de Budapest 75009 Paris



YOU TRUST.WE CARE



TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 €par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 €par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	1 50 000 € par année d assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 €par sinistre avec un maximum de 500 000 €par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense et recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 €par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2023

POUR LE CABINET CONDORCET

Tél 09 72 35 90 00
 2 rue Grignan 13001 Marseille
contecaninetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com
 Service Réclamation : contecncabinetcondorcet.com 2 rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
 SAS au capital de 50 000 € RCS Marseille 494 253 982 • Immatriculation on ORIAS 07 026 627 www.onasit.fr Sous le contrôle de 'ACPR
 Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution 4 P de Budapest 75009 Paris



WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01 »

Décerné à : ATTUIL **Ruben**

Sous le numéro : **C2021-SE06-038**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art L271-4 et suivants, R. 271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants,

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN Responsable de certification



WE CERT "Qualit compétences" -16 rue de Villars 57 100 THIONVILLE
Tel : 0 3 7 2 52 0 2 45 mail : admire@qualitcompetences.com
SAS au capital de 7500 Euros RCS de Thionville Code APE/ «AF» 7120B NSIRET 88851995600021

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible



ARS Diagnostics

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 23/IMO/0179
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016
Date du repérage : 24/10/2023
Heure d'arrivée : 14 h 07
Temps passé sur site :

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Paris

Adresse : 19 rue Lamartine

Commune : 75009 PARIS 09

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Etage 3; Porte Gauche, Lot numéro Non communiqué

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

• Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

O Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

Néant

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

Habitation (partie privative d'immeuble)

Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client ;

Nom et prénom : SDC immeuble sis 19 rue Lamartine

Adresse : 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Nom et prénom : SDC immeuble sis 19 rue Lamartine

Adresse : 19 rue Lamartine

75009 PARIS 09

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :..... **Attuil**
Raison sociale et nom de l'entreprise :..... **ARS Diagnostics**
Adresse :..... **4 rue Allard**
94160 Saint-Mandé
Numéro SIRET :..... **89297242300016**
Désignation de la compagnie d'assurance **Allianz**.
Numéro de police et date de validité :..... -

Certification de compétence **C2021-SE06-038** délivrée par : **WE.CERT**, le **15/09/2022**

VENCH

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

3ème étage - Entrée,
 3ème étage - Séjour,
 3ème étage - Salle à manger,

3ème étage- Cuisine,
 3ème étage - Salle d'eau+Wc,
 3ème étage - Chambre 1,
 3ème étage - Chambre 2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
3ème étage		
Entrée	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau+Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde-corps - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant		-

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

1. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 126-4 et L. 126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le **24/10/2023**.

Fait à **PARIS 09**, le **24/10/2023**

Par : **Attuil**

Signature du représentant :

Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Ordre de mission / Assurance 1 Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

VENCH



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan - 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société ARS DIAGNOSTICS
121 BOULEVARD DIDEROT
75012 PARIS 12EME ARRONDISSEMENT
Siretn°92 972 423 00016

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD. 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N 9 8651 7808 / 8081 0957.

ACTIVITES DECLAREES PAR L ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Diagnostic amiante avant-vente et avant location
Dossier technique amiante (DTA)
Diagnostic amianté dans les parties privatives (DAPP)
Diagnostic Exposition au plomb (CREP)
Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DR IP P)
Diagnostic dans le cadre du classement en meuble
Diagnostic de l'état des installations de gaz uniquement dans le cadre du DDT
Diagnostic termites
Diagnostic de performance énergétique (DPE)
Diagnostic État des risques et pollutions (ERP)
Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic surface habitable Loi Boutin
Diagnostic état de 1 installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)
Diagnostic amiante avant travaux x/démolition sans préconisation de travaux NF X46-020 (articles R4412-140 à RA412142 du Code du travail - article R1334-27 CSP- arrêté du 26 juin 2013)
Diagnostic plomb après travaux
Diagnostic recherche de plomb avant travaux/démolition (art H1334-12 et H1334-8du CSP-Article R4412du Code du travail)
Diagnostic État parasitaire (mérules, willetes, lyctus, champignons)

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus.
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2023 au 30/09/2024.

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128 01 2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières [feuillelet d'adhésion 80810957], établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél 09 72 36 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille
contec@cabinetconcomet.com • www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation contact@cabinetcondorcet.com 2 rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € RCS Marseille 494 253 982 Immatriculé au ORIAS 07 02S 627 www.orias.fr Sous la contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudential et Résolution 4 PI de Budapest 75009 Paris

TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 €par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 €par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	1 50 000 €par année d assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles [corporels, matériels et immatériels) :	750 000 €par année d assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 €par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle * » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 €par sinistre avec un maximum de 600 000 €par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 €par sinistre
Défense - Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 €par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2023

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél 09 72 35 90 00
2 rue Grignan 13001 Marseille

contactcabinetcondorcet.com • www.cabinatcon.d.roet.com

Service Rédémation contact@cabinetcondorcet.com • 2 rue Grignan 13001 Marseille 05 72 36 50 00
SAS au capital de 50 000 € RCS Marseille 494 253 982 • Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.nrtas.fr - sous le contrôle de l'ACPR
Autorité de contrôle Prudentiel et Résolution 4 Pl de Budapest 75009 Paris



WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **ATTUIL Ruben**

Sous le numéro : **C2021-SE06-038**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art L 271-4 et suivants, R. 271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits desurveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN Responsable de certification



WE-CERT "Qualité compétences-16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail: admin@qualitcompetences.com

SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville Code APE/ NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021



ARS Diagnostics

Etat de l'Installation Interieure d'Electricité

Numéro de dossier : 23/IMO/0179

Date du repérage : 24/10/2023

Heure d'arrivée : 14 h 07

Durée du repérage :

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**

Adresse : **19 rue Lamartine**

Commune : **75009 PARIS 09**

Département : **Paris**

Référence cadastrale : , identifiant fiscal : **N/A**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Etage 3; Porte Gauche, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Année de construction : **< 1949**

Année de l'installation : **< 1949**

Distributeur d'électricité : **Engie**

Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **SDC immeuble sis 19 rue Lamartine**

Adresse : **19 rue Lamartine**

75009 PARIS 09

Téléphone et adresse internet **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de "intéressé") : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **SDC immeuble sis 19 rue Lamartine**

Adresse : **19 rue Lamartine**

75009 PARIS 09

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Attuil**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARS Diagnostics**

Adresse : **4 rue Allard**

94160 Saint-Mandé

Numéro SIRET : **89297242300016**

Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz**

Numéro de police et date de validité : -

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** le **15/09/2022** jusqu'au **01/08/2028**. (Certification de compétence **C2021-SE06-038**)

V
E
N
C
H

4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- > les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Il n'existe aucun dispositif différentiel.

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

B Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité < 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 16_f**, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :
 Visite effectuée le : **24/10/2023**
 Etat rédigé à **PARIS 09**, le **24/10/2023**

Par : Attuil



Signature du représentant :

8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

 WENCH



Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
wwwcofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **ATTUIL Ruben**

Sous le numéro : **C2021-SE06-038**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 : Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art L.271-4 et suivants, R.271-1) et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 20 21 définissant les critères de certifiat) an des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022 :

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN Responsable de certification



WE-CERT "Qualité compétences" -16 rue de Villars 57100 THIONVILLE
Tél : 0372 52 02 45 - mail : admin.qualite.competences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville-Code APE/ N AF: 7120B N°SIRET 88851995600021

Ce document vous permet de savoir si votre Logement est économe en énergie et préserve Le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Aperçu non disponible

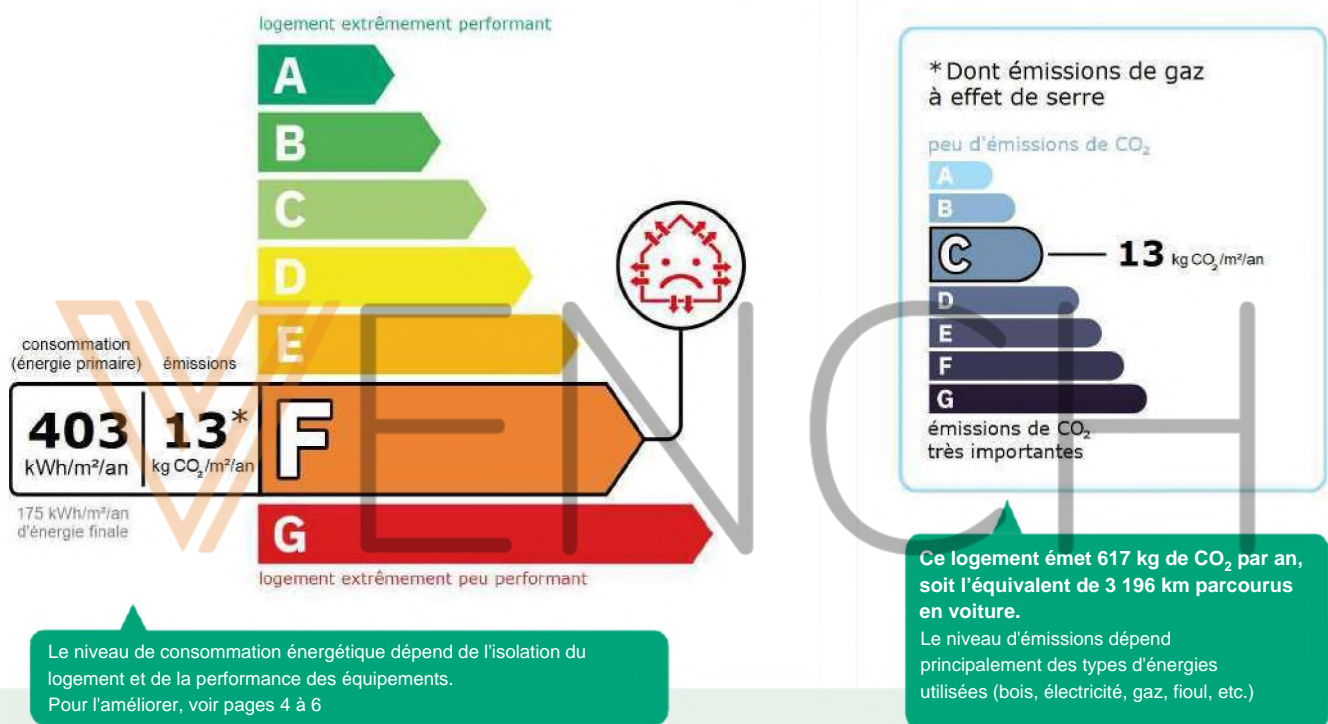


Adresse : 19 rue Lamartine
75009 PARIS 09
Etage 3; Porte Gauche

Type de bien Appartement
Année de construction Avant 1948
Surface habitable : 46,11 m²

Propriétaire : SDC immeuble sis 19 rue Lamartine
Adresse : 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1 150 € et 1 580 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

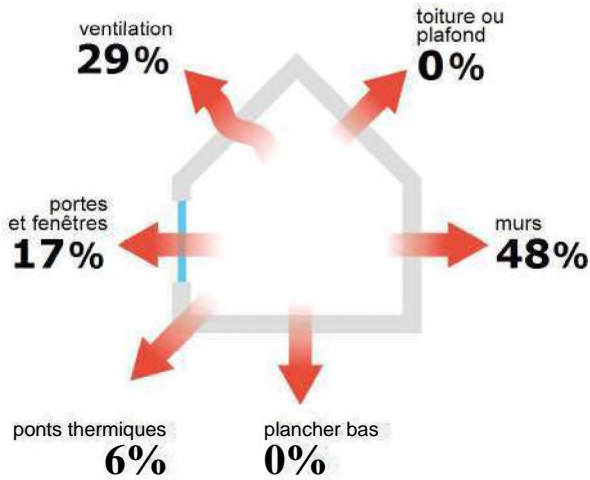
ARS Diagnostics
4 rue Allard
94160 Saint-Mandé
tel: 0621754618

Diagnostiqueur : Attuil
Email contact@ars-diag.com
N° de certification : C2021-SE06-038
Organisme de certification WE.CERT



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



* panneaux solaires A00U0 thermiques



géothermie










réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)		Répartition des dépenses
 chauffage	f	Electrique	14 867 (6 464 é.f.)	entre 920 € et 1 260 €	 80 %
 eau chaude	f	Electrique	3 543 (1 541 é.f.)	entre 220 € et 300 €	 19 %
 refroidissement					0 %
 éclairage	f	Electrique	200 (87 é.f.)	entre 10 € et 20 €	11 %
 auxiliaires					0 %
énergie totale pour les usages recensés :			18 611 kWh (8 092 kWh é.f.)	entre 1 150 € et 1 580 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 942 par jour.

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. — énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver — 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -20% sur votre facture **soit -2730 € par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été - 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée — 94/jour d'eau

Eau chaude à 40°C

- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes).
- Une douche de 5 minute = environ 40l



38l consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit - 76€ par an**

Astuces




- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.





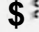


En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

1 Vue d'ensemble du logement



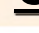


	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante 1
 Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	Sans objet
0 Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante j

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Radiateur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 150 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance

A⁺


Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 0 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux D + € ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack D avant le pack @). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

11

Les travaux essentiels Montant estimé : 1600 à 2500€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W

2

Les travaux à envisager

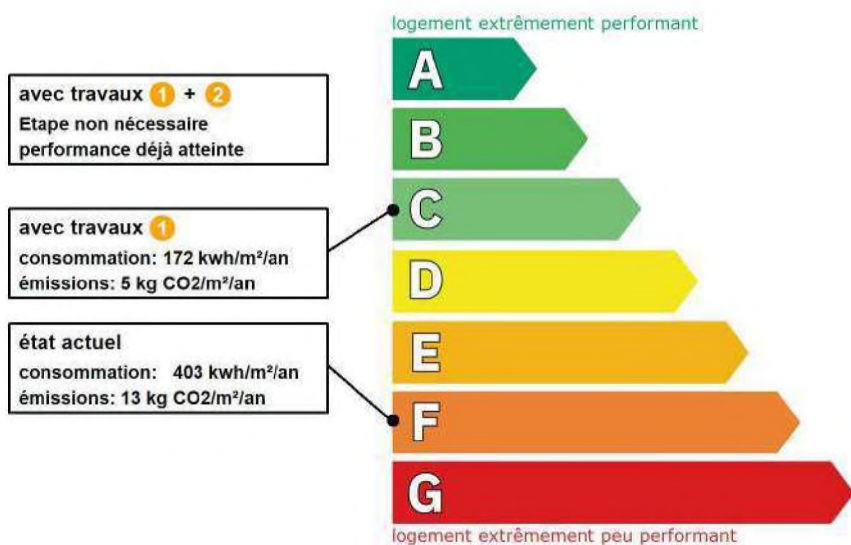
Lot	Description	Performance recommandée
	Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

Commentaires :
Néant

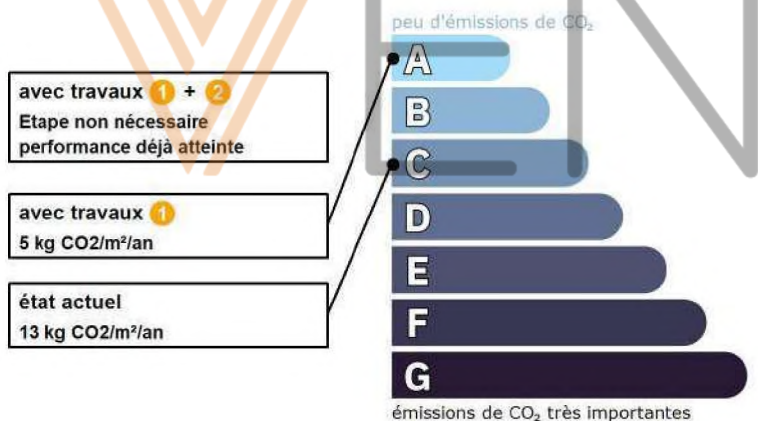
WENCH

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : <https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

OU 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : <https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1] Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 23/IMO/0179

Néant

Date de visite du bien : 24/10/2023

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	🕒 Observé / mesuré	75 Paris
Altitude	📡 Donnée en ligne	-
Type de bien	🕒 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	📅 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	🕒 Observé / mesuré	46,11 m ²
Nombre de niveaux du logement	🕒 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	🕒 Observé / mesuré	2,2 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	<i>P</i> Observé / mesuré 15,11 m ²
	Type de local adjacent	<i>P</i> Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	<i>P</i> Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<i>P</i> Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	<i>P</i> Observé / mesuré non
Mur 2 Est	Surface du mur	<i>P</i> Observé / mesuré 16,85 m ²
	Type de local adjacent	<i>P</i> Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	<i>P</i> Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<i>P</i> Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	<i>P</i> Observé / mesuré non
Mur 3 Sud	Surface du mur	<i>P</i> Observé / mesuré 5,24 m ²
	Type de local adjacent	<i>P</i> Observé / mesuré des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	<i>P</i> Observé / mesuré 5,24 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	<i>P</i> Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	<i>P</i> Observé / mesuré 1 m ²
	Etat isolation des parois Aue	<i>P</i> Observé / mesuré non isolé
	Matériau mur	<i>P</i> Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
Mur 4 Sud	Epaisseur mur	<i>P</i> Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	<i>P</i> Observé / mesuré non
	Surface du mur	<i>P</i> Observé / mesuré 5,99 m ²

	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7,48 m ²
	Etat isolation des parois Aiu <input type="radio"/>	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1 m ²
	Etat isolation des parois Aue <input type="radio"/>	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesure	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	< 20 cm
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas	<input type="radio"/> Observé / mesuré	46,11m ²
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	<input type="radio"/> Observé / mesure	non
Plafond	Surface de plancher haut	<input type="radio"/> Observé / mesuré	46,11m ²
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,74 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	< 25°
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé/mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé/mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 2 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,74 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	< 25°
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé/mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé/mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé/mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesure	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 3 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,74 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage <input type="radio"/>	<input type="radio"/> Observé / mesuré	< 25°
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC

Présence de joints

Type de vitrage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	6 mm
Présence émissiv? C ^o Uche PaU	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Air

Posuoppentdela

Largeur du dormant	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
--------------------	---	----------

Type de masques proches	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
-------------------------	---	--------------------------

Type de masques lointains	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
---------------------------	---	----------------------------

Surface de baies	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	1,74 m ²
------------------	---	---------------------

Placement	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 2 Est
-----------	---	-----------

Orientation des baies	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Est
-----------------------	---	-----

Inclinaison vitrage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	< 25°
---------------------	---	-------

Type ouverture	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
----------------	---	--------------------

Type menuiserie	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
-----------------	---	-----

Présence de joints

Type de vitrage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	6 mm
Présence émissiv? C ^o Uche PaU	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Air

Posuoppentdela

Largeur du dormant	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
--------------------	---	----------

Type de masques proches	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
-------------------------	---	--------------------------

Type de masques lointains	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
---------------------------	---	----------------------------

Surface de baies	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	1,74 m ²
------------------	---	---------------------

Placement	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 2 Est
-----------	---	-----------

Orientation des baies	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Est
-----------------------	---	-----

Inclinaison vitrage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	< 25°
---------------------	---	-------

Type ouverture	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
----------------	---	--------------------

Type menuiserie	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
-----------------	---	-----

Eess2s2R208/2//0bservd/mesurl..nOn

Type de vitrage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
-----------------	---	----------------

Epaisseur lame air	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	6 mm
--------------------	---	------

Brssnccouchepeu

Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Air
--------------------	---	-----

Posuoppentdela

Largeur du dormant	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
--------------------	---	----------

Type de masques proches	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
-------------------------	---	--------------------------

Type de masques lointains	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
---------------------------	---	----------------------------

Surface de porte	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	1,49 m ²
------------------	---	---------------------

Placement	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 4 Sud
-----------	---	-----------

Type de local adjacent	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
------------------------	---	---

Surface Aiu	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	7,48 m ²
-------------	---	---------------------

Etat isolation des parois Aiu	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
-------------------------------	---	-----------

Surface Aue	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	1 m ²
-------------	---	------------------

Etat isolation des parois Aue	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
-------------------------------	---	-----------

Nature de la menuiserie	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Porte simple en bois
-------------------------	---	----------------------

Type de porte	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Porte opaque pleine
---------------	---	---------------------

Présence de joints

Type de vitrage	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	non
-----------------	---	-----

Rostcereentdela

Largeur du dormant	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
--------------------	---	----------

Type de pont thermique	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 1 Nord
------------------------	---	-----------------------------

Fenêtre 4 Est

Fenêtre 5 Est

Porte

Pont Thermique 1

	Type isolation	2'	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur

Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	P Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	P Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	P Observé / mesuré oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	P Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	P Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X Valeur par défaut Avant 1948
	Energie utilisée	P Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	P Observé / mesuré Radiateur électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	P Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	P Observé / mesuré Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	P Observé / mesuré 1
	Type générateur	P Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur	X Valeur par défaut Avant 1948
	Energie utilisée	P Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	P Observé / mesuré non
	Type de distribution	P Observé / mesuré production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	P Observé / mesuré accumulation
Volume de stockage	P Observé / mesuré 150 L	

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : ARS Diagnostics 4 rue Allard 94160 Saint-Mandé

Tél. : 0621754618 - N°SIREN : 892972423 - Compagnie d'assurance : Allianz n°

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2375E3764389E](https://observatoire-dpe.ademe.fr/)



VENNCH

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **ATTUIL Ruben**

Sous le numéro : **C2021-SEO6-Q38**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE HABITATION	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art L 271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certifiée. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN Responsable de certification



WE-CERT "Qualit compétences" 16 rue de Villars, 57100 THIONVILLE
 rd : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualitcompetences.com
 SAS au capital de 7500 Euro s RCS de Thionville Code APE/N AF, 712 G B N SIRET 8 8851995 600021



AR5 Diagnostics

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 23/IMO/0179
Date du repérage : 24/10/2023
Heure d'arrivée : 14 h 07
Durée du repérage :

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Paris**

Adresse : **19 rue Lamartine**

Commune : **75009 PARIS 09**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Etage 3; Porte Gauche, Lot numéro
Non communiqué**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : .. **SDC immeuble sis 19 rue Lamartine**

Adresse : **19 rue Lamartine
75009 PARIS 09**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SDC immeuble sis 19 rue Lamartine**

Adresse : **19 rue Lamartine
75009 PARIS 09**

Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans
démontage ni destruction**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Attuil**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARS Diagnostics**

Adresse : **4 rue Allard
94160 Saint-Mandé**

Numéro SIRET : **892972423**

Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz**

Numéro de police et date de validité :

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 46,11 m² (quarante-six mètres carrés onze)
Surface au sol totale : 46,11 m² (quarante-six mètres carrés onze)

Résultat du repérage

Date du repérage : **24/10/2023**
 Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Néant**
 Liste des pièces non visitées : **Néant**
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Sans accompagnateur**
 Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
3ème étage - Entrée	2,37	2,37	
3ème étage - Séjour	10,45	10,45	
3ème étage - Salle à manger	8,17	8,17	
3ème étage - Cuisine	5,79	5,79	
3ème étage - Salle d'eau+Wc	1,56	1,56	
3ème étage - Chambre 1	6,43	6,43	
3ème étage - Chambre 2	11,34	11,34	

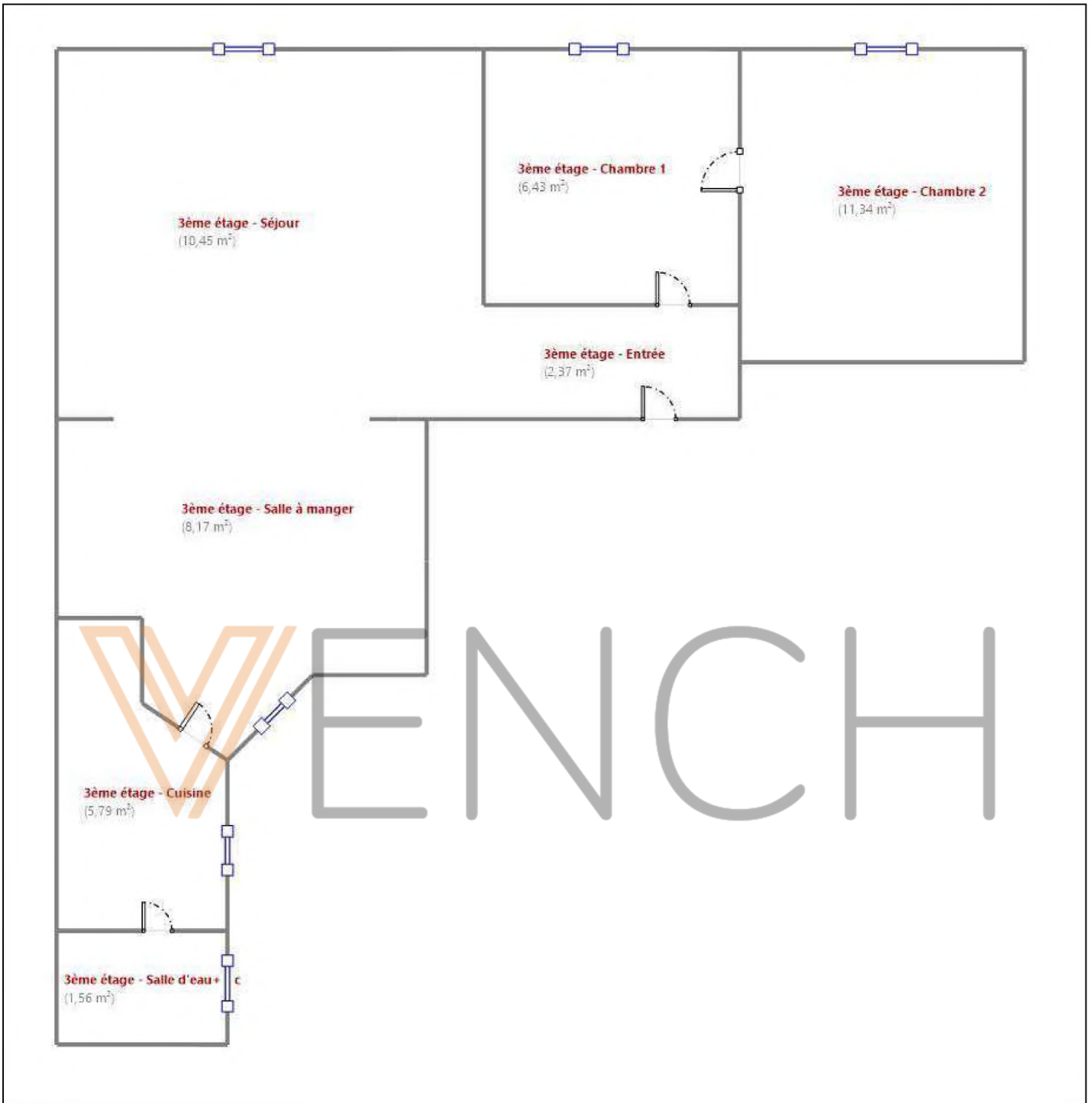
Superficie privative en m² du ou des lot(s) :
Surface loi Carrez totale : 46,11 m² (quarante-six mètres carrés onze)
Surface au sol totale : 46,11 m² (quarante-six mètres carrés onze)

Fait à **PARIS 09**, le **24/10/2023**

Par : **Attuil**



Aucun document n'a été mis en annexe





Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **ATTUIL Ruben**

Sous le numéro : **C2021-SE06-038**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 01/08/2028
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application* pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 20 21 définissant les criteres de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN Responsable de certification



WE CERT *Qualit compétences 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tel : 03 72 52 02 43 mail : admin@aqualitcompetences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville Code APE/ NAF, 7120B NSIRET 88851995600021



ARS Diagnostics

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **23/1MO/0179** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 19 rue Lamartine 75009 PARIS 09.

Je soussigné, **Attuil**, technicien diagnostiqueur pour la société **ARS Diagnostics** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	Attuil	WE.CERT	C2021-SE06-038	01/08/2028

- Avoir souscrit à une assurance (Allianz n° valable jusqu'au) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **PARIS 09**, le **24/10/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

19 RUE LAMARTINE 75009 PARIS

Adresse: 19 Rue Lamartine 75009 PARIS 09

Coordonnées GPS: 48.876475, 2.341764

Cadastre: AY 40

Commune: PARIS 09

Code Insee:75109

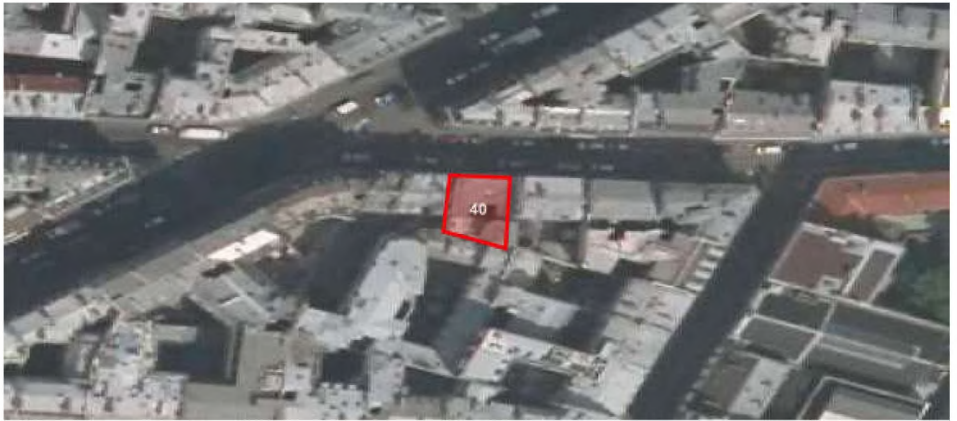
Reference d'édition: 2477549

Date d'édition: 06/11/2023

Vendeur:

SDC immeuble sis 19 rue Lamartine

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

126 BASIAS, 0 BASOL, 48 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Mouvement de terrain	NON	Mouvement de terrain	Approuvé	24/02/1977
		-		
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	24/02/1977
		-		
PPR Naturels Mouvement de terrain	NON	Mouvement de terrain	Approuvé	18/03/1991
		-		
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	18/03/1991
		-		
PPR Naturels Inondation	OUI	Inondation Seine	Approuvé	14/07/2003
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Seine	Approuvé	14/07/2003
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Seine	Approuvé	19/04/2007
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R. 125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/DVDMU>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

Adresse de l'immeuble Code postal ou Insee Commune

Références cadastrales :

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N **Oui** **Non**

prescrit **anticipé** **approuvé** **date**

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation crue torrentielle remontée de nappe avalanches
 cyclone mouvements de terrain sécheresse géotechnique feux de forêt
 séisme volcan autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN **Oui** **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui** **Non**

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion) **Oui** **Non**

Si oui, exposition à l'horizon des: **30 ans** **100 ans**

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M **Oui** **Non**

prescrit **anticipé** **approuvé** **date**

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM **Oui** **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui** **Non**

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** **Oui** **Non**

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T **approuvé** **Oui** **Non**

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **Oui** **Non**

L'immeuble est situé en zone de prescription **Oui** **Non**

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui** **Non**

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location **Oui** **Non**

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 **zone 2** **zone 3** **zone 4** **zone 5**

très faible faible modérée moyenne forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) **Oui** **Non**

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 **Oui** **Non**

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: **Oui** **Non**

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: **zone D** **zone C** **zone B** **zone A**

faible modérée forte très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/MT*

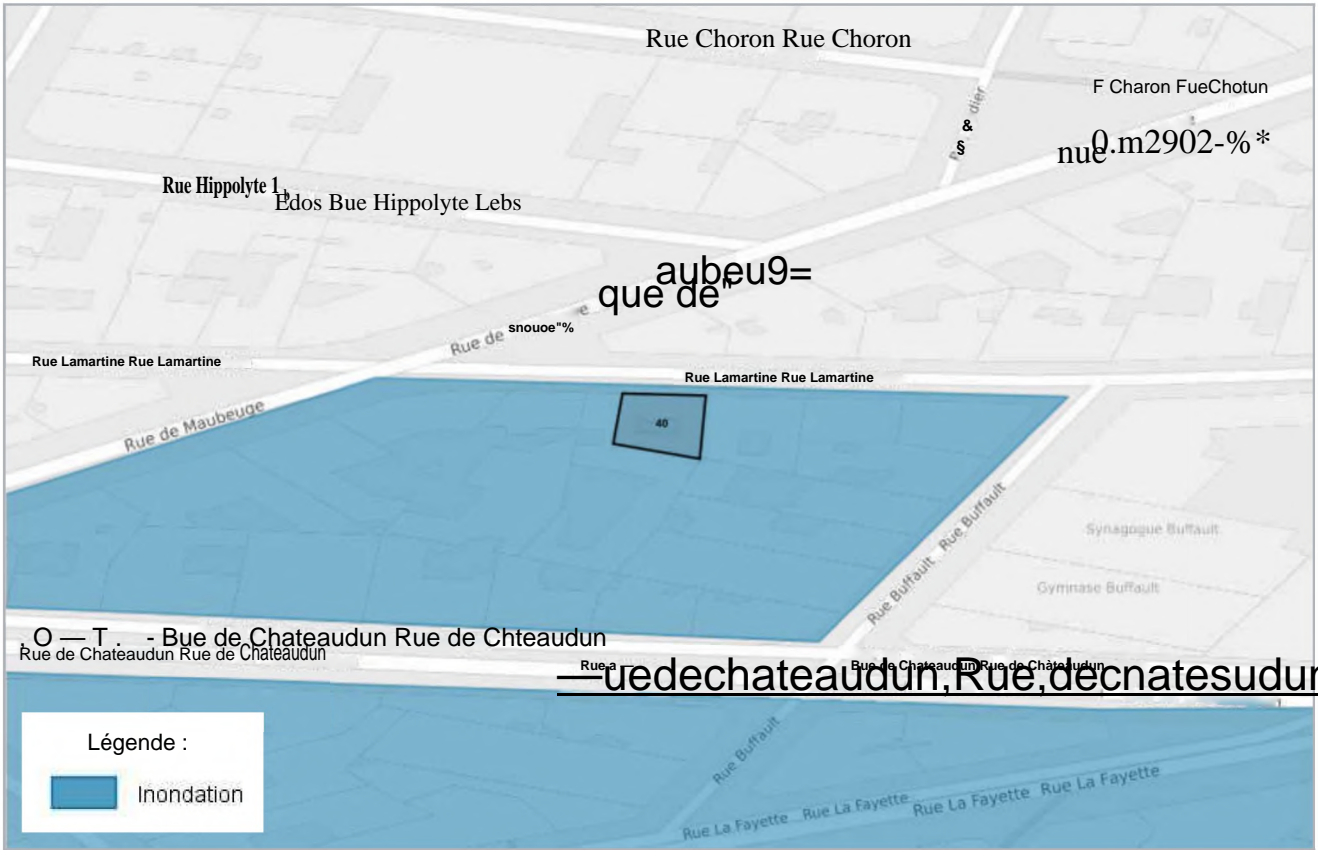
* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente **Oui** **Non**

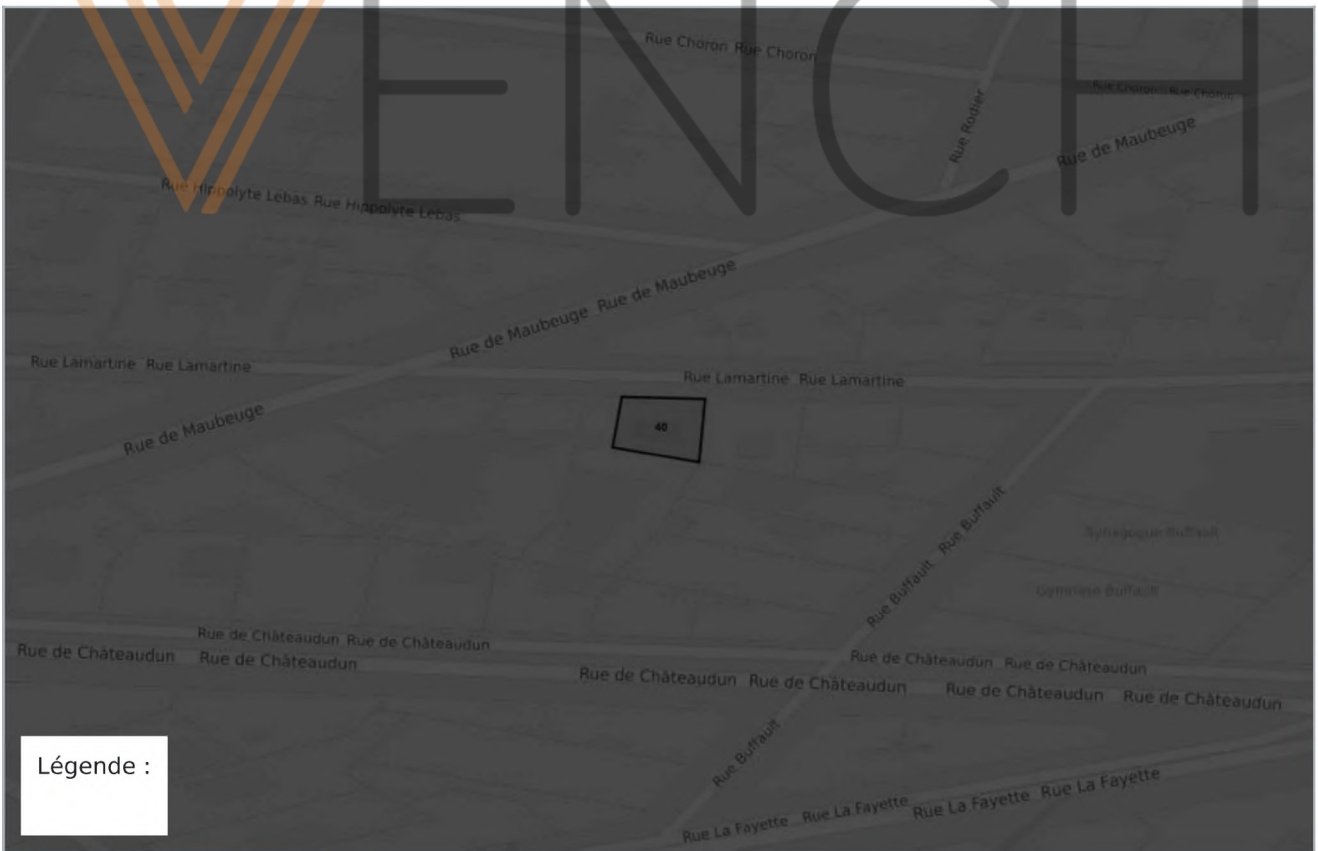
vendeur date / lieu acquéreur

SDC immeuble sis 19 rue Lamartine 06/11/2023 /PARIS 09

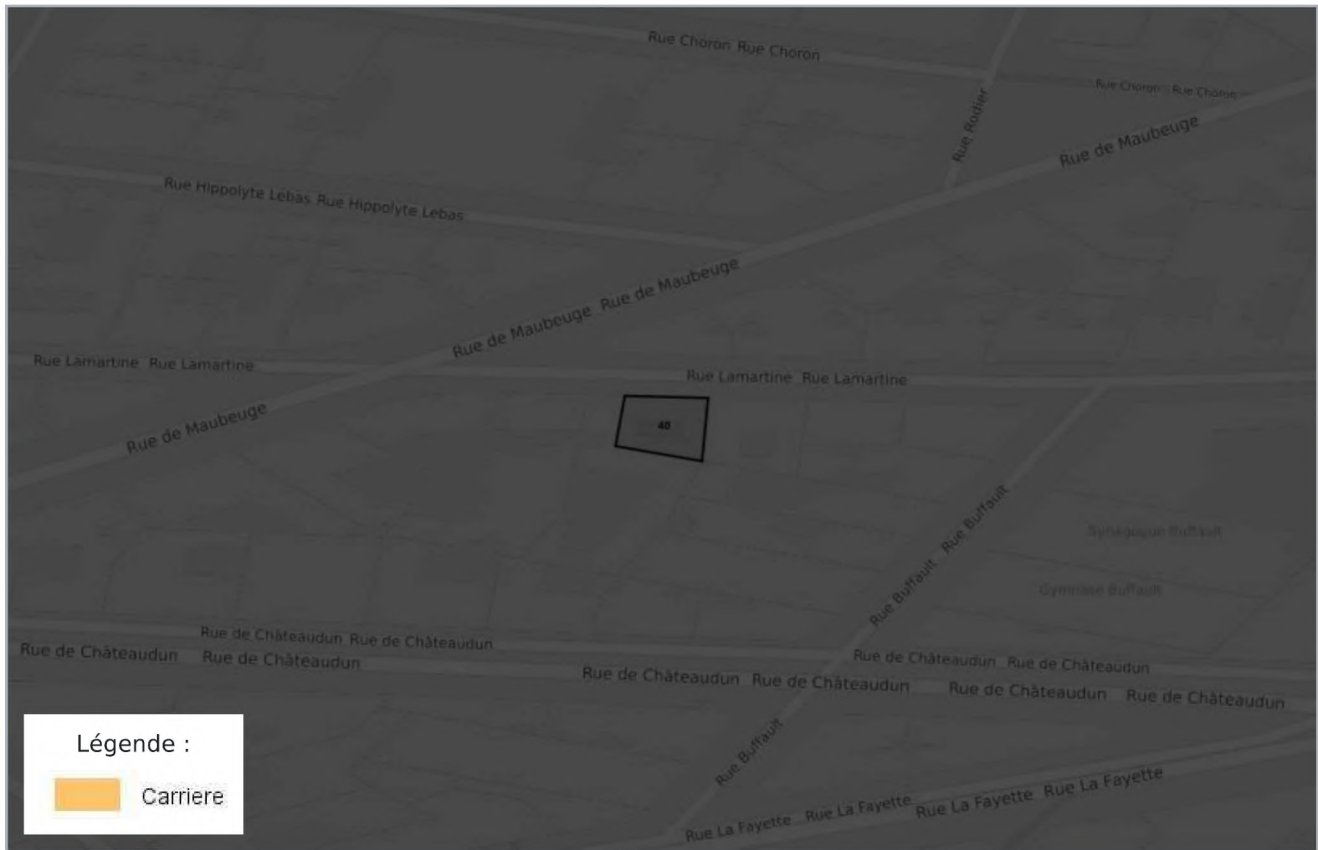
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



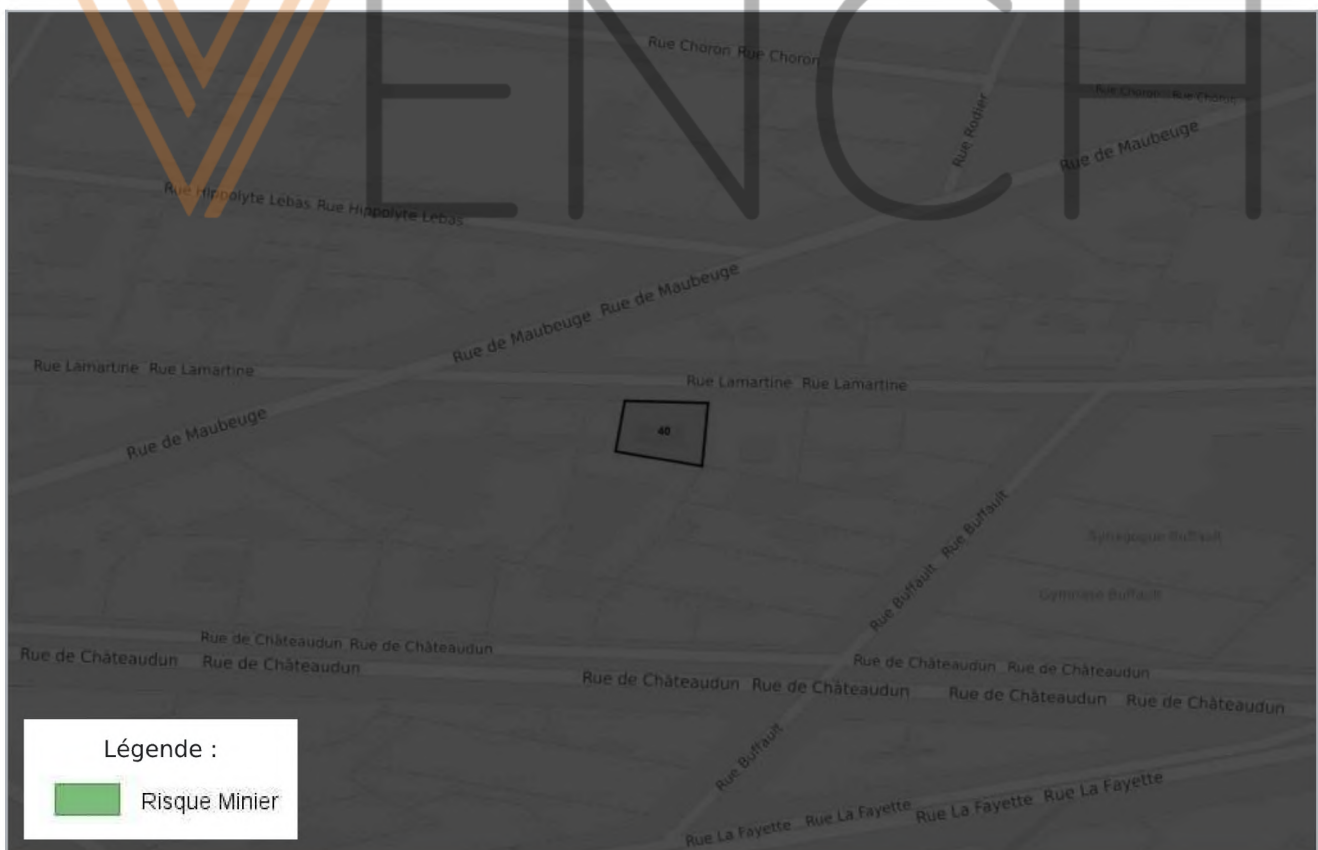
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



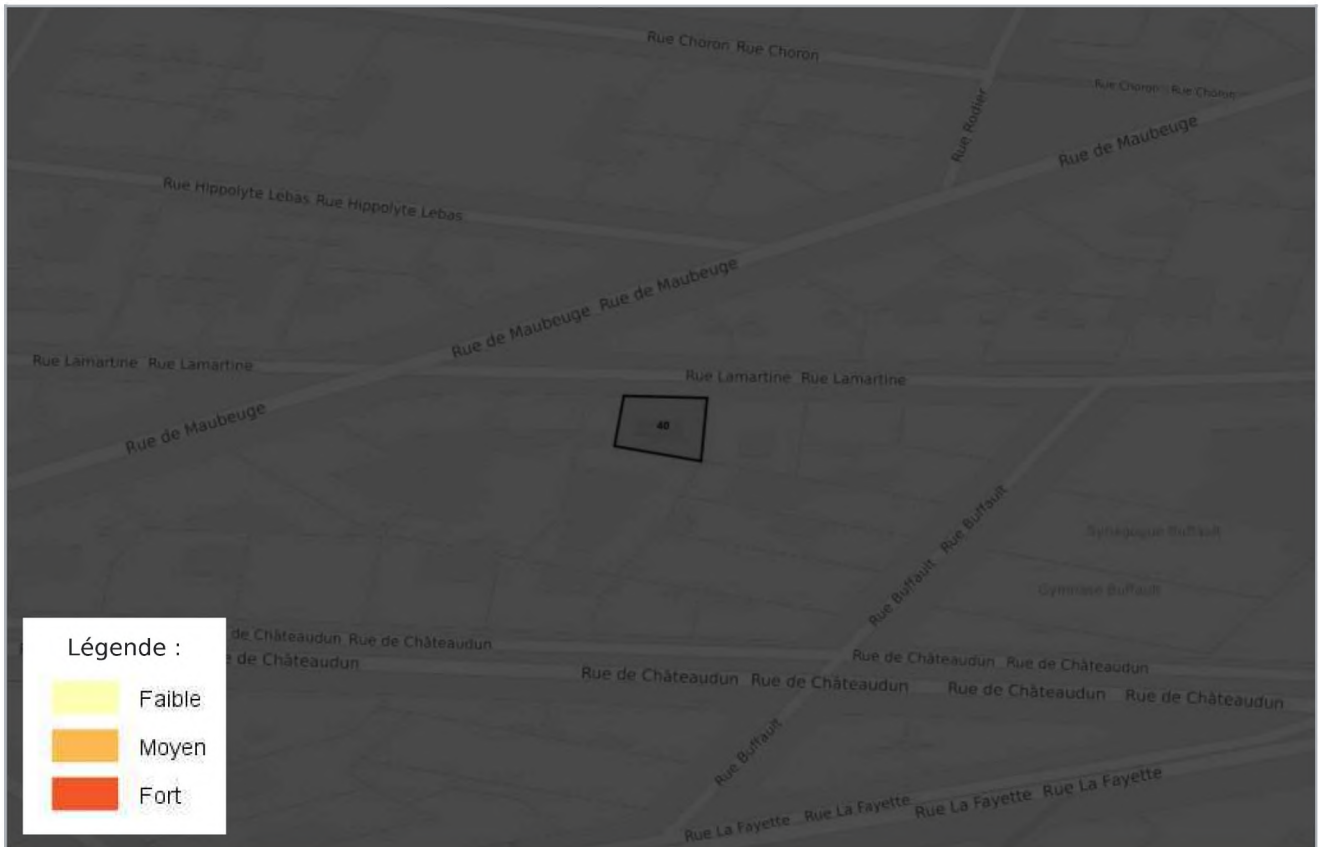
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



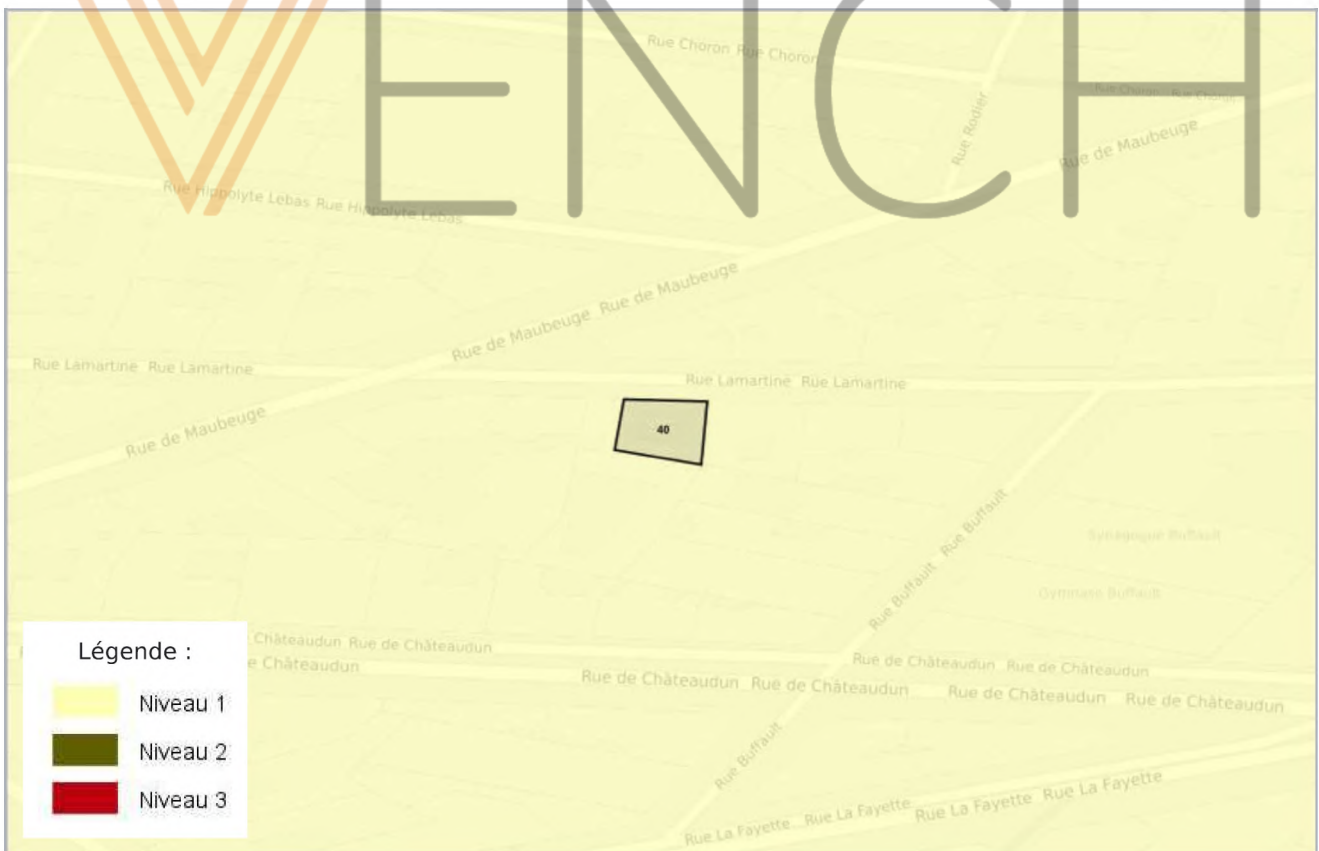
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



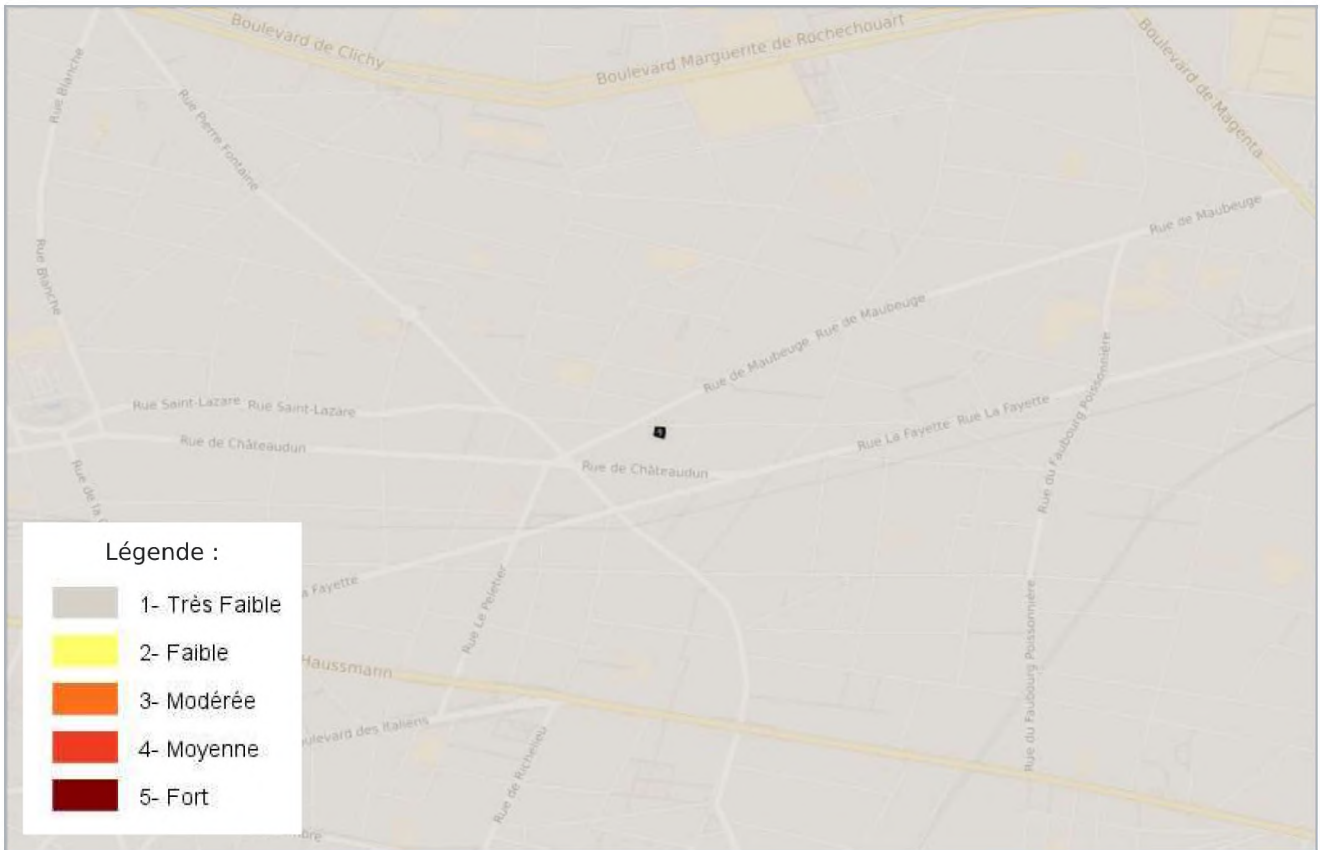
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



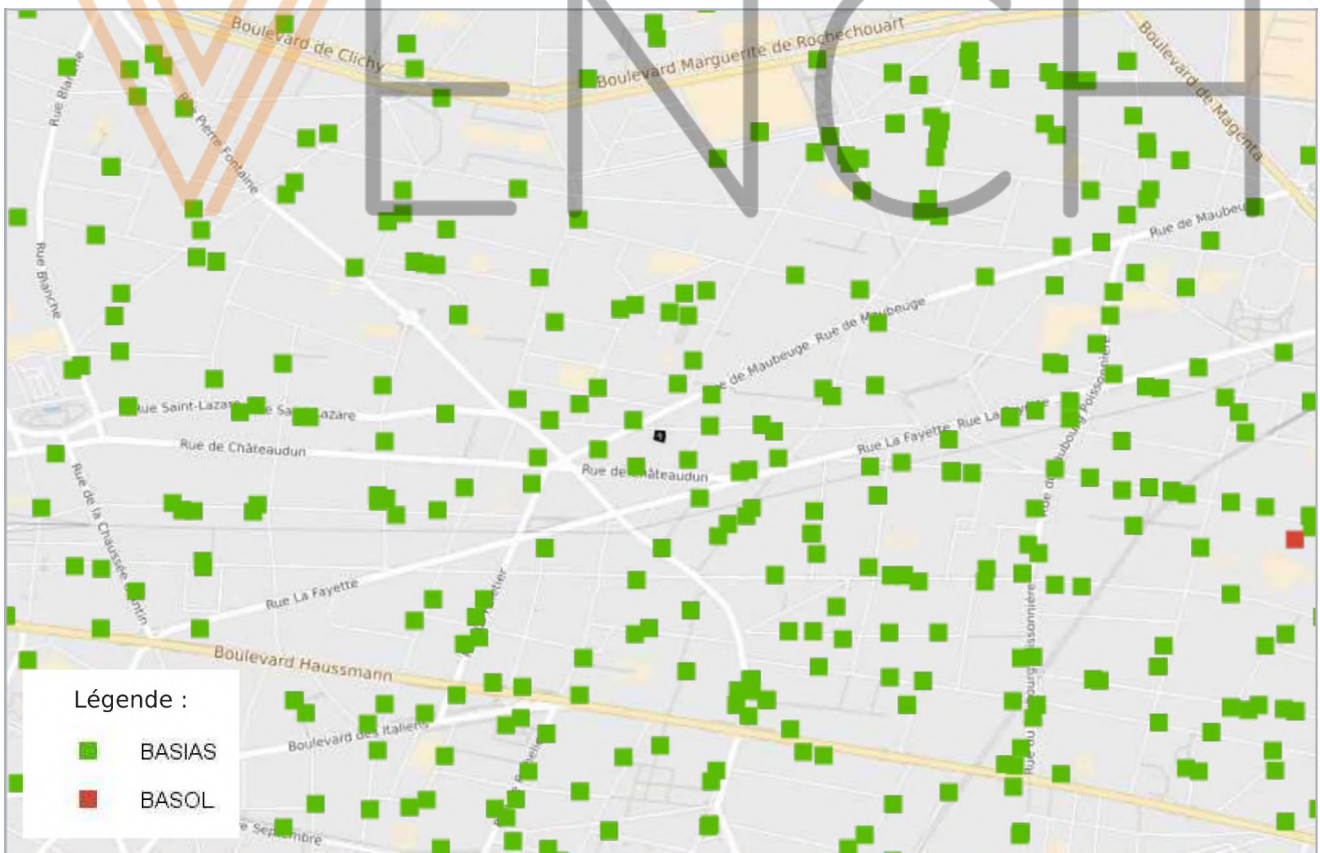
WENCH RADON



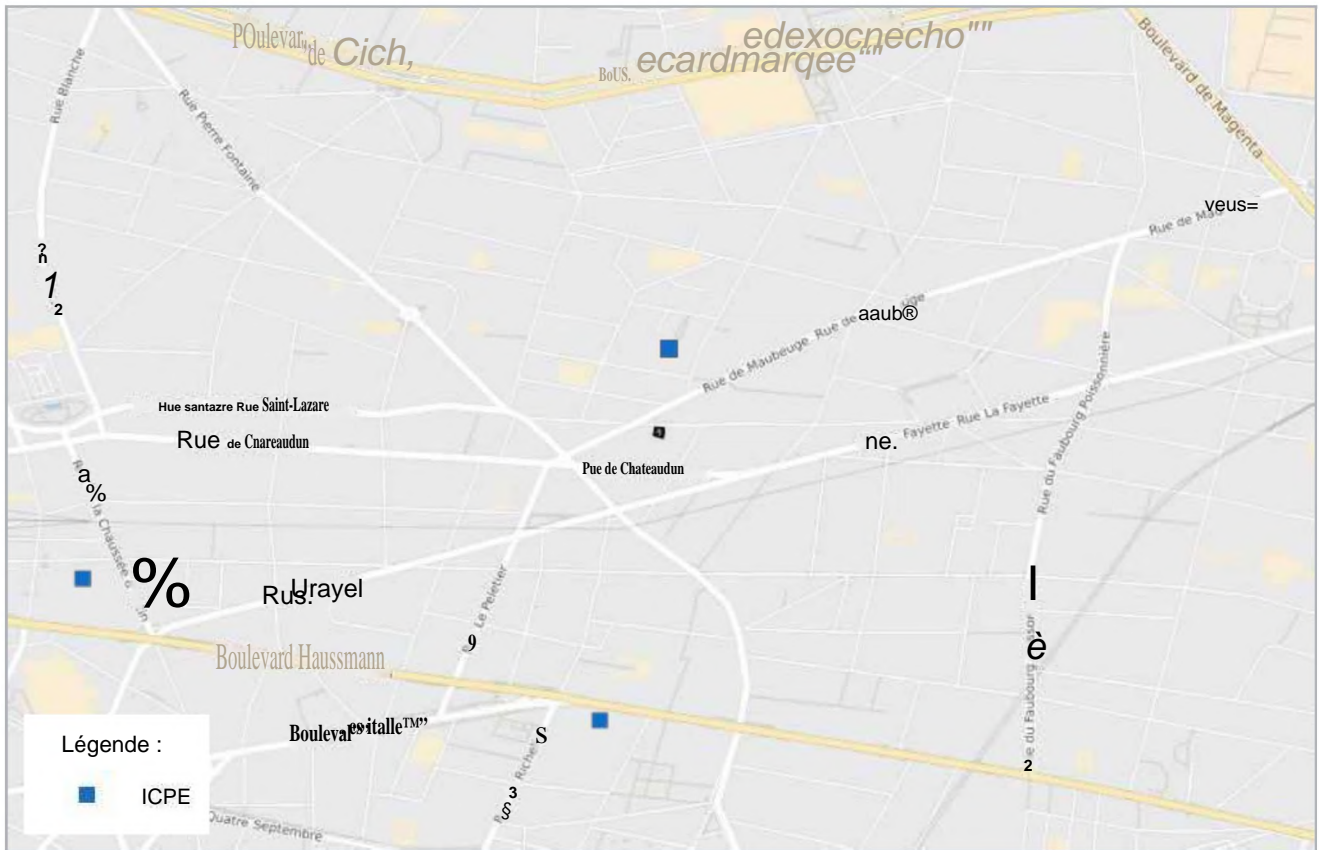
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)

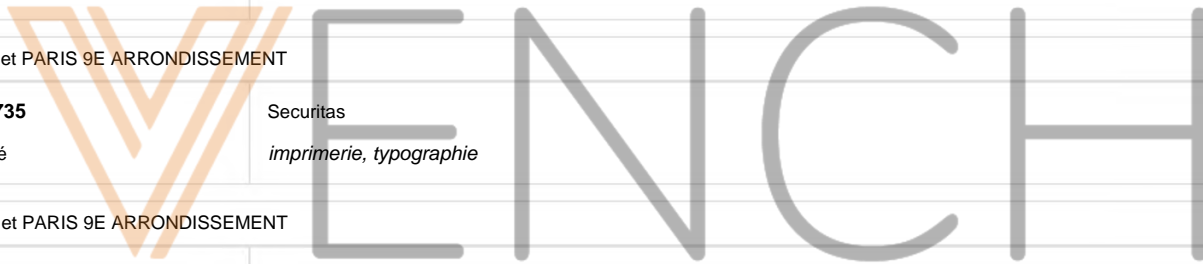


LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

7 rue Maubeuge (de) PARIS 9E ARRONDISSEMENT		34 mètres
SSP3865328 Indéterminé	ELA (Exploitation de Laveries Automatiques), ex LAVERIE LAMARTINE, ex LAMARTINE PRESSING <i>Laverie</i>	
26 rue Buffault PARIS 9E ARRONDISSEMENT		45 mètres
SSP3865779 Indéterminé	FIMBEL BERGES ET Cie <i>Fabrique de matériels pour automobile (ressorts et serrures)</i>	
8 rue CHATEAUDUN PARIS 9E ARRONDISSEMENT		56 mètres
SSP3869728 Indéterminé	PRESSING, HARMONY PRESSING SARL EUROPACLEANING	
20 rue Lamartine PARIS 9E ARRONDISSEMENT		57 mètres
SSP3870727 Indéterminé	Garnier et Cie <i>imprimerie, typographie, lithographie</i>	
4 rue MAUBEUGE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		72 mètres
SSP3868316 Indéterminé	PRESSING, MS PRESSING	
22 rue MAUBEUGE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		90 mètres
SSP3868009 Indéterminé	PRESSING TIMEZHINE BAALI ET NOURREDINE	
1 rue Choron PARIS 9E ARRONDISSEMENT		90 mètres
SSP3865800 Indéterminé	DUVOIR (RENE ET Cie), ex DUVOIR D. FILS <i>Fabrique d'appareils de chauffage et de lessivage</i>	
3 rue Milton PARIS 9E ARRONDISSEMENT		106 mètres
SSP3870722 Indéterminé	Lasnier <i>imprimerie, typographie</i>	
6 rue Milton PARIS 9E ARRONDISSEMENT		108 mètres
SSP3870752 Indéterminé	Roulleau <i>imprimerie, typographie</i>	
57 rue LA FAYETTE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		109 mètres
SSP3867304 Indéterminé	Pressing le Marois, ex PRESSING LA FAYETTE	
58 rue La Fayette PARIS 9E ARRONDISSEMENT		114 mètres
SSP3865418 Indéterminé	LES FILS DE EMILE SALMSON (Sté) <i>Fabrique de pompes</i>	
59 rue La Fayette PARIS 9E ARRONDISSEMENT		117 mètres
SSP3870743 Indéterminé	Imprimerie du Petit Journal <i>imprimerie, typographie</i>	

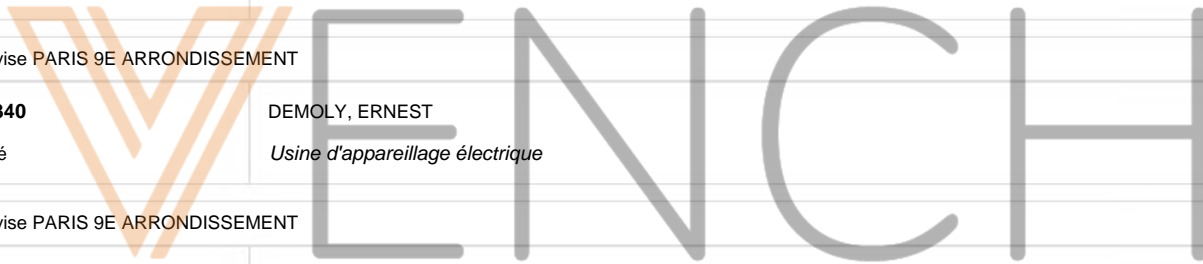
8 rue Lamartine PARIS 9E ARRONDISSEMENT		120 mètres
SSP3870746 Indéterminé	Dulac Frères <i>imprimerie, typographie</i>	
54 rue LAMARTINE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		131 mètres
SSP3868619 Indéterminé	ROULIES ET TERRAZ, SOCIETE	
5 rue Lamartine PARIS 9E ARRONDISSEMENT		134 mètres
SSP3870745 Indéterminé	Imprimerie Commerciale <i>imprimerie, typographie</i>	
7 rue RODIER PARIS 9E ARRONDISSEMENT		137 mètres
SSP3868418 En arrêt	GARAGE MAUBEUGE RODIER	
17 rue Cadet PARIS 9E ARRONDISSEMENT		143 mètres
SSP3865414 Indéterminé	OBERLIN (LABORATOIRE) <i>Usine de produits pharmaceutiques</i>	
14 Place KOSSUTH PARIS 9E ARRONDISSEMENT		147 mètres
SSP3868333 Indéterminé	CLEANING STATION	
20 rue Cadet PARIS 9E ARRONDISSEMENT		165 mètres
SSP3870735 Indéterminé	Securitas <i>imprimerie, typographie</i>	
18 rue Cadet PARIS 9E ARRONDISSEMENT		171 mètres
SSP3865780 Indéterminé	FIMBEL <i>Fabrique de matériels pour automobile (ressorts et serrures)</i>	
51 Passage Le Peletier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		171 mètres
SSP3870700 Indéterminé	Barthe et Cie <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	
9 rue CADET PARIS 9E ARRONDISSEMENT		173 mètres
SSP3869458 En arrêt	SA STUDIO CHEVOJON	
6 rue Martyrs PARIS 9E ARRONDISSEMENT		180 mètres
SSP3870701 Indéterminé	Petit <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	
7 rue Cadet PARIS 9E ARRONDISSEMENT		188 mètres
SSP3870774 Indéterminé	J.E.P. <i>imprimerie</i>	
42 rue FAUBOURG MONTMARTRE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		198 mètres
SSP3869505 Indéterminé	STUDIO FALOUR, SOCIETE	



11 rue ROCHECHOUART PARIS 9E ARRONDISSEMENT		210 mètres
SSP3868958 Indéterminé	Société de Teinturerie, ex SOTER	
10 rue ROCHECHOUART PARIS 9E ARRONDISSEMENT		216 mètres
SSP3869110 Indéterminé	BOURCIER JC <i>Atelier de traitement des métaux</i>	
10 rue Rochechouart PARIS 9E ARRONDISSEMENT		216 mètres
SSP3870762 Indéterminé	Chiroutre A. <i>imprimerie, typographie</i>	
4 rue AGENT BAILLY PARIS 9E ARRONDISSEMENT		218 mètres
SSP3867990 Indéterminé	RICHON ETABLISSEMENTS	
6 rue Agent Bailly PARIS 9E ARRONDISSEMENT		222 mètres
SSP3870694 Indéterminé	Blum et Cie <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	
17 rue Saulnier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		225 mètres
SSP3870770 Indéterminé	Imprimerie du Nord et de l' Est <i>imprimerie, typographie</i>	
19 rue Milton PARIS 9E ARRONDISSEMENT		231 mètres
SSP3870703 Indéterminé	Skipper et East <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	
24 rue Milton PARIS 9E ARRONDISSEMENT		237 mètres
SSP3870723 Indéterminé	Petit et Cie <i>imprimerie, typographie</i>	
15 rue MANUEL PARIS 9E ARRONDISSEMENT		238 mètres
SSP3869103 Indéterminé	Clean Pressing, ex SPSM, SOCIETE	
24 rue Chauchat PARIS 9E ARRONDISSEMENT		243 mètres
SSP3870692 Indéterminé	Imprimerie Lafayette <i>imprimerie, lithographie, typographie, héliogravure, offset, affiches</i>	
9 rue Saulnier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		249 mètres
SSP3866644 Indéterminé	POISAT ONCLE ET Cie <i>Entrepôt de stockage</i>	
9 rue Saulnier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		249 mètres
SSP3870769 Indéterminé	Reynes <i>imprimerie, typographie</i>	
47 rue LAFFITTE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		250 mètres
SSP3867436 Indéterminé	GRUPE DE PARIS ASSURANCE	

WENCH

25 rue Bleue PARIS 9E ARRONDISSEMENT		257 mètres
SSP3865768 Indéterminé	LECLAIRE BRUGNIOT ET CROS succ. <i>Fabrique de peintures et vernis</i>	
5 ter Cité Fénelon PARIS 9E ARRONDISSEMENT		258 mètres
SSP3865421 Indéterminé	ECLAIRAGE ET DE FORCE (Cie GENERALE DES TRAVAUX D'), ex Ets CLEMANCON <i>Fabrique d'appareils d'éclairage</i>	
7 rue Saint-Lazare PARIS 9E ARRONDISSEMENT		260 mètres
SSP3870719 Indéterminé	Blondel La Rougerie <i>imprimerie, typographie, lithographie, offset</i>	
7 rue Provence PARIS 9E ARRONDISSEMENT		260 mètres
SSP3870759 Indéterminé	Liotard <i>imprimerie, typographie</i>	
2 Cité Fénelon PARIS 9E ARRONDISSEMENT		267 mètres
SSP3870739 Indéterminé	Wolf <i>imprimerie, typographie</i>	
6 rue MAYRAN PARIS 9E ARRONDISSEMENT		272 mètres
SSP3867143 Indéterminé	SAS SPIE AUTOCITE	
43 rue Tréville PARIS 9E ARRONDISSEMENT		280 mètres
SSP3866340 Indéterminé	DEMOLY, ERNEST <i>Usine d'appareillage électrique</i>	
43 rue Tréville PARIS 9E ARRONDISSEMENT		280 mètres
SSP3870771 Indéterminé	Imprimerie Tréville <i>imprimerie, typographie</i>	
4 rue Saulnier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		281 mètres
SSP3870768 Indéterminé	Imprimerie Rapide de la Presse <i>imprimerie, typographie</i>	
46 rue Richer PARIS 9E ARRONDISSEMENT		283 mètres
SSP3870761 Indéterminé	Imprimerie Topalian <i>imprimerie, typographie</i>	
18 rue Bleue PARIS 9E ARRONDISSEMENT		294 mètres
SSP3870733 Indéterminé	Imprimerie Montholon <i>imprimerie, typographie</i>	
28 rue VICTOIRE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		297 mètres
SSP3869900 En arrêt	SCI 28/30BIS RUE DE LA VICTOIRE	
15 Passage Verdeau PARIS 9E ARRONDISSEMENT		316 mètres
SSP3870709 Indéterminé	Largeau G. <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	



35 rue Martyrs PARIS 9E ARRONDISSEMENT		319 mètres
SSP3865401 Indéterminé	ALBERT BUTIN-GILLET (SOCIETE DES Ets), ex Ets ALBERT BUTIN <i>Fabrique de ferblanterie, atelier de tôlerie, d'emboutissage, et de repoussage</i>	
6 rue LAFERRIERE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		324 mètres
SSP3869051 Indéterminé	GROUPE PREVOIR	
6 rue LAFERRIERE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		324 mètres
SSP3868344 En arrêt	GROUPEMENT COMMERCIAL AUTOMOBILE	
40 rue Bellefond PARIS 9E ARRONDISSEMENT		330 mètres
SSP3865810 Indéterminé	GRANDILLOT AINE, ex GRANDILLOT ET Cie, ex GRANDILLOT FRERES ET Cie, ex GRANDILLOT FRERES ET ROY <i>Atelier de production de fer creux laminé, (voir commentaire)</i>	
38 rue Saint-Georges PARIS 9E ARRONDISSEMENT		330 mètres
SSP3870706 Indéterminé	Heilbronner J. <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	
20 rue Tour d'Auvergne PARIS 9E ARRONDISSEMENT		332 mètres
SSP3870747 Indéterminé	Mounot, Nicolas et Cie <i>imprimerie, typographie</i>	
25 rue TREVISE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		343 mètres
SSP3867459 Indéterminé	PRESSING TREVISE	
39 rue Saint-Georges PARIS 9E ARRONDISSEMENT		345 mètres
SSP3870729 Indéterminé	Pigelet M. <i>imprimerie, typographie, lithographie</i>	
20 rue SAINT GEORGES PARIS 10E ARRONDISSEMENT		346 mètres
SSP3869981 En arrêt	LA LAINE MEDICALE <i>LABORA TOI RE D ANAL YSES (RADIOA CTIVITE)</i>	
35 rue VICTOIRE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		347 mètres
SSP3868754 Indéterminé	AXA IMMOBILIER	
12 rue Grange Batelière PARIS 9E ARRONDISSEMENT		347 mètres
SSP3870721 Indéterminé	Puyfourcat et Cie <i>imprimerie, typographie</i>	
6 rue RIBOUTTE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		349 mètres
SSP3867544 Indéterminé	PRESSING LNA	
13 rue Saint-Georges PARIS 9E ARRONDISSEMENT		355 mètres
SSP3870766 Indéterminé	L'illustration <i>imprimerie, typographie</i>	

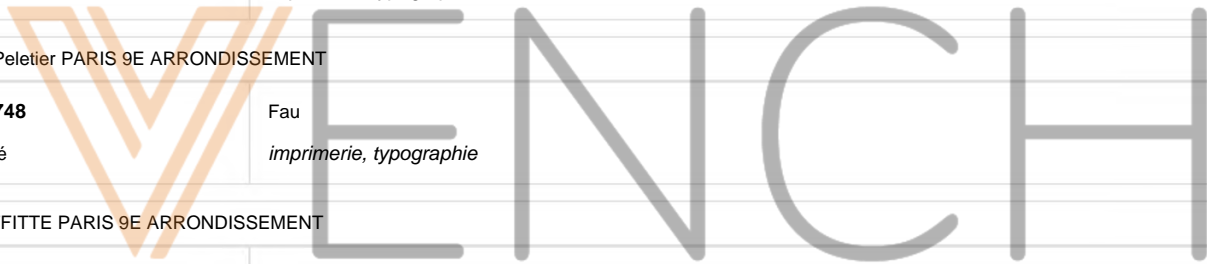


6 rue Tour d'Auvergne (de la) PARIS 9E ARRONDISSEMENT		356 mètres
SSP3865221 Indéterminé	LAVOSELF LAJARIT, ex LAVOSELF TOUR D'AUVERGNE <i>Laverie</i>	
11 rue Bleue PARIS 9E ARRONDISSEMENT		356 mètres
SSP3865419 Indéterminé	GRILLET ET FEAU <i>Usine de transformation de papiers, papéterie</i>	
11 rue BLEUE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		356 mètres
SSP3869480 Indéterminé	CONPOS JULIOT	
11 rue Bleue PARIS 9E ARRONDISSEMENT		356 mètres
SSP3870778 Indéterminé	Le Vitrex <i>pigments, peintures, vernis, encres d'imprimerie</i>	
11 rue Saint-Georges PARIS 9E ARRONDISSEMENT		358 mètres
SSP3865766 Indéterminé	LECLAIRE BRUGNIOT ET CROS succ., LECLAIRE REDOULY VALME ET Cie succ., ex LECLAIRE REDOULY ET Cie SUCCESEURS, ex LECLAIRE A. DE FOURNEAUX ET Cie, ex LECLAIRE ET Cie, ex LECLAIRE <i>Fabrique de peintures et vernis</i>	
17 rue Grange Batelière PARIS 9E ARRONDISSEMENT		360 mètres
SSP3870740 Indéterminé	Rapide Moderne <i>imprimerie, typographie</i>	
31 rue Le Peletier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		364 mètres
SSP3870750 Indéterminé	Perroux et Fils <i>imprimerie, typographie</i>	
7 rue Boule Rouge PARIS 9E ARRONDISSEMENT		373 mètres
SSP3870734 Indéterminé	Salade <i>imprimerie, typographie</i>	
26 rue Richer PARIS 9E ARRONDISSEMENT		373 mètres
SSP3870760 Indéterminé	Reber <i>imprimerie, typographie</i>	
26 rue Richer PARIS 9E ARRONDISSEMENT		373 mètres
SSP3865411 Indéterminé	GEORGES LALO <i>Fabrique de papier à lettre de luxe</i>	
7 rue Bleue PARIS 9E ARRONDISSEMENT		382 mètres
SSP3865777 Indéterminé	BLOT (E.) <i>Imprimerie</i>	
14 rue MONTYON PARIS 9E ARRONDISSEMENT		385 mètres
SSP3868613 Indéterminé	Hagag Mohamed, ex LAVERIE KERGUELEN	

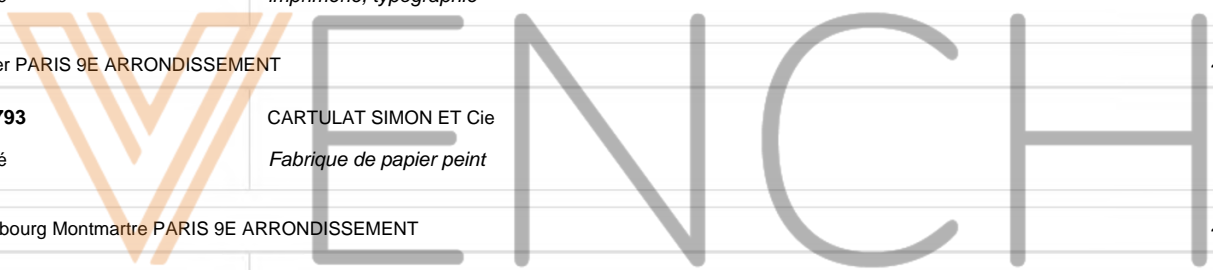
24 rue Richer PARIS 9E ARRONDISSEMENT		385 mètres
SSP3865788 Indéterminé	COLLIER J. <i>Fonderie (fer, cuivre, bronze) et Fabrique de matériels pour l'industrie</i>	
24 rue RICHER PARIS 9E ARRONDISSEMENT		385 mètres
SSP3867386 Indéterminé	GARAGE MODERNE	
27 rue LE PELETIER PARIS 9E ARRONDISSEMENT		397 mètres
SSP3869185 Indéterminé	SCI CONSORTIUM LAFFITE (A.T.B.G.)	
8 rue Montyon PARIS 9E ARRONDISSEMENT		398 mètres
SSP3870779 Indéterminé	Novexport <i>pigments, peintures, vernis, encres d'imprimerie</i>	
34 rue Laffitte PARIS 9E ARRONDISSEMENT		403 mètres
SSP3865405 Indéterminé	DUBOIS. BAUER. ET COMPAGNIE, ex DUBOIS ET BAUER <i>Imprimerie, typographie</i>	
54 rue MARTYRS PARIS 9E ARRONDISSEMENT		404 mètres
SSP3867314 Indéterminé	LAVERIE TEINTURERIE " LATOUR D'AUVERGNE"	
19 rue Richer PARIS 9E ARRONDISSEMENT		407 mètres
SSP3865257 Indéterminé	Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne, SA des <i>Atelier de traitement des métaux</i>	
18 rue Glauzel PARIS 9E ARRONDISSEMENT		409 mètres
SSP3870736 Indéterminé	Dubreuil et Laroche <i>imprimerie, typographie</i>	
8 rue Drouot PARIS 9E ARRONDISSEMENT		414 mètres
SSP3870737 Indéterminé	Maison Rapide <i>imprimerie, typographie</i>	
20 rue CLAUZEL PARIS 9E ARRONDISSEMENT		420 mètres
SSP3867716 Indéterminé	GARAGE place SAINT GEORGES <i>Garage réparations</i>	
84 rue LA FAYETTE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		424 mètres
SSP3868895 Indéterminé	PRESSING MORLET	
84 rue La Fayette PARIS 9E ARRONDISSEMENT		424 mètres
SSP3865424 Indéterminé	HENRI MORLET <i>Atelier de stoppage, remallage, teinturerie</i>	
35 rue Saint-Lazare PARIS 9E ARRONDISSEMENT		424 mètres
SSP3865406 Indéterminé	DUBOIS. BAUER. ET COMPAGNIE, ex DUBOIS ET BAUER <i>Imprimerie</i>	

WENCH

3 rue Montyon PARIS 9E ARRONDISSEMENT		427 mètres
SSP3870728 Indéterminé	Ets Artistiques Parisiens <i>imprimerie, typographie, lithographie</i>	
16 rue Le Peletier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		428 mètres
SSP3865787 Indéterminé	DUNAIN SELLIER <i>Atelier de carrosserie</i>	
38 Passage Jouffroy PARIS 9E ARRONDISSEMENT		428 mètres
SSP3870699 Indéterminé	Stelsmans <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	
22 rue Clauzel PARIS 9E ARRONDISSEMENT		432 mètres
SSP3865812 Indéterminé	GRANDILLOT ET Cie <i>Fonderie, atelier de production de fer creux laminé, (voir commentaire)</i>	
37 rue Saint-Lazare PARIS 9E ARRONDISSEMENT		434 mètres
SSP3870777 Indéterminé	Hydrofuges R.I.W. <i>bitumineux</i>	
21 rue Le Peletier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		446 mètres
SSP3870749 Indéterminé	Le Moniteur de Ventés <i>imprimerie, typographie</i>	
21 rue Le Peletier PARIS 9E ARRONDISSEMENT		446 mètres
SSP3870748 Indéterminé	Fau <i>imprimerie, typographie</i>	
21 rue LAFFITTE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		448 mètres
SSP3868734 Indéterminé	GRUPE MEDERIC	
14 rue SAINTE CECILE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		450 mètres
SSP3867845 Indéterminé	PARIS CALIFORNIE VIRGINIE, SOCIÉTÉ	
20 rue NAVARIN PARIS 9E ARRONDISSEMENT		455 mètres
SSP3868884 Indéterminé	FRANCE TELECOM, CENTRE "NAVARIN/ TRUDAINE"	
10 rue Faubourg Montmartre PARIS 9E ARRONDISSEMENT		456 mètres
SSP3865412 Indéterminé	SOCIETE NOUVELLE DES IMPRIMERIES PARISIENNES REUNIES, ex IMPRIMERIES PARISIENNES REUNIES, ex SCHILLER FILS <i>Imprimerie</i>	
10 rue FAUBOURG MONTMARTRE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		456 mètres
SSP3869092 Indéterminé	INTER PROMO, SOCIETE	



10 rue Faubourg Montmartre PARIS 9E ARRONDISSEMENT		456 mètres
SSP3870753 Indéterminé	Imprimeries Parisiennes Réunies <i>imprimerie, typographie</i>	
10 rue FAUBOURG MONTMARTRE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		456 mètres
SSP3868267 Indéterminé	JOURNAL L'EQUIPE	
88 rue La Fayette PARIS 9E ARRONDISSEMENT		456 mètres
SSP3870713 Indéterminé	Napoléon-Alexandre <i>imprimerie, lithographie</i>	
28 rue Bergère PARIS 9E ARRONDISSEMENT		460 mètres
SSP3870732 Indéterminé	Courmont Carlos <i>imprimerie, typographie</i>	
1 rue Ambroise Thomas PARIS 9E ARRONDISSEMENT		460 mètres
SSP3865463 Indéterminé	WEEKS (Ets) <i>Fabrique de peintures et vernis, baleines et ressorts pour corsets et orthopédie</i>	
61 rue Faubourg Poissonnière PARIS 9E ARRONDISSEMENT		471 mètres
SSP3870757 Indéterminé	Moriame (Etablissement) <i>imprimerie, typographie</i>	
5 rue Richer PARIS 9E ARRONDISSEMENT		472 mètres
SSP3865793 Indéterminé	CARTULAT SIMON ET Cie <i>Fabrique de papier peint</i>	
11 rue Faubourg Montmartre PARIS 9E ARRONDISSEMENT		472 mètres
SSP3865786 Indéterminé	SCHILLER FILS, ex SCHILLER <i>Imprimerie</i>	
89 rue TAITBOUT PARIS 9E ARRONDISSEMENT		474 mètres
SSP3868620 En arrêt	WENDEL INVESTISSEMENT, ex STATION SERVICE	
8 rue Faubourg Montmartre PARIS 9E ARRONDISSEMENT		476 mètres
SSP3865785 Indéterminé	EDISON (Cie CONTINENTALE) (USINE DRAVOT) <i>Centrale électrique</i>	
40 rue NOTRE DAME DE LORETTE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		478 mètres
SSP3867671 Indéterminé	PRESSING NETOMATIQUE	
9 rue Victor Massé PARIS 9E ARRONDISSEMENT		481 mètres
SSP3866855 Indéterminé	BARBIER <i>Fabrique de matériel électrique</i>	
66 rue Faubourg Poissonnière PARIS 10E ARRONDISSEMENT		482 mètres
SSP3870957 Indéterminé	Tournet <i>imprimerie, typographie</i>	



20 boulevard MONTMARTRE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		482 mètres
SSP3869977 En arrêt	SMIF <i>LABORATOIRE D'ANALYSES (RADIOACTIVITE)</i>	
53 rue Faubourg Poissonnière PARIS 9E ARRONDISSEMENT		485 mètres
SSP3870705 Indéterminé	Grandchamp <i>imprimerie, lithographie, typographie</i>	
49 rue Maubeuge PARIS 9E ARRONDISSEMENT		487 mètres
SSP3870714 Indéterminé	Arnaud <i>imprimerie, lithographie</i>	
4 boulevard HAUSSMANN PARIS 9E ARRONDISSEMENT		488 mètres
SSP3865720 Indéterminé	BONDAT FRERES succ., ex JOUVIN - DOYON ET Cie <i>Fabrique de cuirs vernis et maroquinerie</i>	
8 rue SAINTE CECILE PARIS 9E ARRONDISSEMENT		489 mètres
SSP3868748 Indéterminé	IMMEUBLE STE CÉCILE (BNP)- COMPAGNIE IMMOBILIERE DE FRANCE	
10 rue BELLEFOND PARIS 9E ARRONDISSEMENT		490 mètres
SSP3868324 Indéterminé	PARKING BELLEFOND / CABINET PAUTRAT	
44 rue Saint-Lazare PARIS 9E ARRONDISSEMENT		491 mètres
SSP3866341 Indéterminé	DEMOLY ET MARTINOT <i>Usine d'appareillage électrique</i>	
6 boulevard HAUSSMANN PARIS 9E ARRONDISSEMENT		494 mètres
SSP3869614 Indéterminé	REUTERS FRANCE GIE (EX SEFRI CIME POUR AXA)	
1 Cité Bergère PARIS 9E ARRONDISSEMENT		496 mètres
SSP3865770 Indéterminé	THIERRY FRERES ET Cie <i>Imprimerie, lithographie</i>	
1 Cité Bergère PARIS 9E ARRONDISSEMENT		496 mètres
SSP3865771 Indéterminé	ENGELMANN - GRAF, ex ENGELMANN ET Cie <i>Imprimerie, lithographie</i>	
87 rue Faubourg Poissonnière PARIS 9E ARRONDISSEMENT		497 mètres
SSP3865797 Indéterminé	Cie PARISIENNE D'ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE PAR LE GAZ, ex Cie FRANÇAISE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ - LARRIEU BRUNTON PÉLIE ET Cie <i>Usine de production de gaz pour l'éclairage et le chauffage</i>	
7 rue Faubourg Montmartre PARIS 9E ARRONDISSEMENT		497 mètres
SSP3865783 Indéterminé	CHAUDIN (A.) succ., ex CHAUDIN (A.) FILS ET DERIVIERE, ex CHAUDIN <i>Armement (cartouches de chasse et de guerre)</i>	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

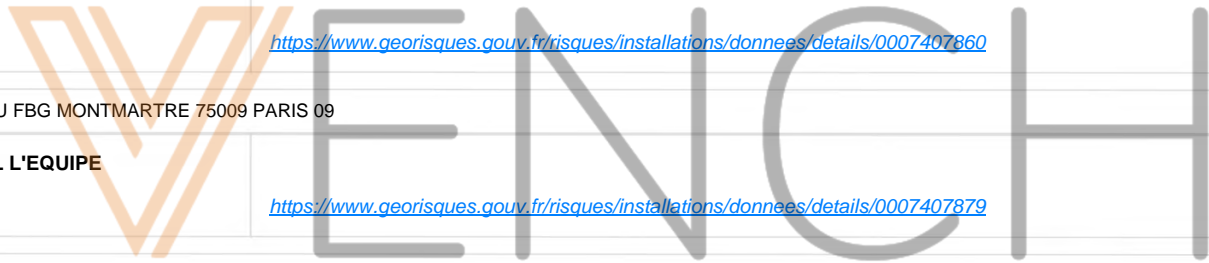
LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

17 RUE CAUMARTIN 75009 PARIS 09		147 mètres
HOTEL LE PERA (i4575)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515668	
11 RUE DE ROCHECHOUART 75009 PARIS 09		147 mètres
PRESSING LE ROCHECHOUART(i3335)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515752	
14 RUE MONTHYON 75009 PARIS 09		147 mètres
PRESSING PARIS 17	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515774	
5 RUE DE BELLEFOND 75009 PARIS 09		147 mètres
PRESSING VITE ET BIEN (i2011 1557)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516046	
84 RUE LAFAYETTE 75009 PARIS 09		147 mètres
PRESSING NAHEL(i3201)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516537	
28 RUE DE NAVARIN 75009 PARIS 09		147 mètres
SARL KIM NET	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516538	
13 BOULEVARD DE CLICHY 75009 Paris		147 mètres
STATION SERVICE RELAIS FIGALLE 2(1840)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516541	
27 RUE CAUMARTIN 75009 PARIS 09		147 mètres
SARL SPRINT PRESS CHATELET(i3285)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517194	
72 RUE DE DUNKERQUE 75009 PARIS 09		147 mètres
PRESSING BLACK WHITE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517288	
70 RUE RODIER 75009 Paris		147 mètres
PRESSING RODIER	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517317	
40 RUE NOTRE DAME DE LORETTE 75009 PARIS 09		147 mètres
PRESSING NETOMATIQUE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517796	

8 RUE CHATEAUDUN 75009 PARIS 09		147 mètres
HARMONY PRESSING CLEAN 009 (i 4781)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517952	
43 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS 09		147 mètres
SCIDEK/REDEVCO	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518656	
4 RUE DE L'AGENT BAILLY 75009 PARIS 09		147 mètres
EX ENTREPRISE RICHON	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519257	
62 RUE D'AMSTERDAM 75009 PARIS 09		147 mètres
AMSTERDAM PRESSING (i3252)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519579	
6 RUE DU DELTA 75009 PARIS 09		147 mètres
PREFECTURE DE POLICE- SAI	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520635	
5, rue de Budapest - 8/12, rue d'Amsterdam 75009 PARIS 09		147 mètres
Direct⁹ Opé. des Télécom, de Paris nord	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007403958	
21 BD HAUSSMANN - 16-26 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN 75009 PARIS 09		147 mètres
NATIXIS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404053	
48/50 BOULEVARD HAUSSMAN - 93 RUE DE PROVENCE-MS39172 75009 Paris		147 mètres
Dauchez copro (i5443) Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404057	
20-22 BD DES ITALIENS - 3 RUE LAFFITE 75009 PARIS 09		147 mètres
BNP PARIBAS BLD DES ITALIENS Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404064	
64, rue de Provence 75009 PARIS 09		147 mètres
G.L. IMMO 1 (Galeries Lafayette)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405195	
59 RUE DE PROVENCE 75009 Paris		147 mètres
ANTIN Residences ex GIE ARCADES (i5515)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405434	
5/7 rue du faubourg poissonnière 75009 PARIS 09		147 mètres
Palladium France (i3618)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406855	

59-61, rue Lafayette 75009 PARIS 09		147 mètres
TELMMA LAFAYETTE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406897	
54 RUE DES MARTYRS 75009 PARIS 09		147 mètres
PRESSING DE LA TOUR D'AUVERGNE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407106	
2/4 CITE D'ANTIN 75009 PARIS 09		147 mètres
SOFI	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407272	
12 RUE GODOT DE MAUROY 75009 PARIS 09		147 mètres
SCI CATHEDRALE (î5277)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407392	
28 RUE DE MOGADOR 75009 PARIS 09		147 mètres
GROUPAMA IMMOBILIER	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407520	
24 BD DES ITALIENS 75009 PARIS 09		147 mètres
MONOPRIX RICHELIEU DROUOT (î4733)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407860	
10 RUE DU FBG MONTMARTRE 75009 PARIS 09		147 mètres
JOURNAL L'EQUIPE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407879	
10 RUE DU FBG MONTMARTRE 75009 Paris		147 mètres
INTER PROMO	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407880	
52, rue d'Amsterdam 75009 PARIS 09		147 mètres
AXA CORPORATE SOLUTIONS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408238	
40, Boulevard Haussmann 75009 Paris		147 mètres
GALERIES LAFAYETTE Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408390	
23 RUE TAITBOUT 75009 Paris		147 mètres
FPIP Cushwake	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408475	
33 RUE LAFAYETTE 75009 PARIS 09		147 mètres
NEXITY AGF	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408497	



23/25 RUE CHAPTAL 75009 PARIS 09	147 mètres
Conf des buralistes (ex cogifrance 2736)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408586
57 RUE LA FAYETTE 75009 PARIS 09	147 mètres
PRESSING LE MAROIS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408705
6 bd des Capucines 75009 PARIS 09	147 mètres
MANGO (boutique)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408722
57 RUE DE CLICHY 75009 PARIS 09	147 mètres
SARL PRESS' ELIE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408838
14, RUE DE CHATEAUDUN 75009 Paris	147 mètres
5 A SEC RIF CHATEAUDUN	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408909
59, RUE DE ROCHECHOUART 75009 PARIS 09	147 mètres
S.A.R.L POINT DE MIRE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409125
1 RUE SCRIBE 75009 PARIS 09	147 mètres
HOTEL SCRIBE MINHAL FRANCE SA	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409258
37 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS 09	147 mètres
TELMMA	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409475
3 RUE MEYERBEER 75009 PARIS 09	147 mètres
SCI MEYERBEER IGF	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409632
22 rue maubeuge 75009 PARIS 09	147 mètres
WASHMATIC PRESSING MAUBEUGE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409768
141 rue du faubourg poissonnière 75009 PARIS 09	147 mètres
PUSSY MODE SARL	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409769
53 RUE CHATEAUDUN - 64 RUE CHAUSSEE D'ANTIN 75009 PARIS 09	147 mètres
AFUL	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410066



abc

Cushman Wakefield

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410279>

VENCH

Préfecture : Paris
Commune : PARIS 09

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

19 Rue Lamartine
75009 PARIS 09

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Grêle	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Tempête	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr